

Insee Dossier

Martinique



Antilles-Guyane

N° 3

Octobre 2016

Insertion sociale et professionnelle des jeunes en Martinique

Ce dossier a été réalisé par l’Insee Antilles-Guyane en partenariat avec la DJSCS.

Ont participé à cette étude :

DJSCS de Martinique : Véronique FLAMAND, coordonnatrice de la mission « Observation, Études, Statistiques ».

DJSCS de Guadeloupe : Rodolphe THUDOR, coordonnateur de la mission « Observation, Études, Statistiques ».

Insee Direction Interrégionale Antilles-Guyane : Christophe BASSO, chef du Service territorial de Fort de France.

Auteurs : Pierre-Adrien BAYART, Annick COUILLAUD, Lise DEMOUGEOT, Nicolas KEMPF, Guy MYSTILLE, Audrey NAULIN, Chargés d'études, Insee.

Chef de projet : Christophe BASSO, chef du Service territorial de Fort de France, Insee.

Édito

L'archipel des possibles : les jeunes martiniquais face à l'insertion sociale et professionnelle

Il y a 66 000 jeunes âgés de 15 à 29 ans en Martinique, et autant de situations spécifiques et de rapports différents à la vie active. Étudiants et étudiantes préparant ou parfois reculant leur entrée dans la vie active, jeunes en apprentissage ou en cursus scolaire long, salariés sans diplôme ou jobeurs titulaires de BAC+5, jeunes émancipés ayant charge de famille ou jeunes vivant encore chez leurs parents, toutes et tous ont entre 15 et 29 ans.

Face à cet archipel de situations possibles qui ne sont qu'apparemment hétérogènes, comprendre les grandes tendances de l'insertion sociale et professionnelle des 15-29 ans et mieux mesurer leurs parcours d'insertion est le double objectif que ce dossier permet d'éclairer. Au travers de huit thèmes propres au territoire martiniquais et de deux dossiers de comparaison, les préfectures de Guadeloupe et Martinique, le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Antilles & Guyane et l'Institut national de la statistique et des études économiques s'associent pour dresser un état des lieux de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'emploi des jeunes face au marché du travail a connu de profondes mutations au cours des dix dernières années : hausse du taux de chômage et augmentation importante du niveau moyen de formation ; moindre recrutement de débutants et accroissement des exigences en termes de qualification et de compétence. Les conséquences en sont la création *de facto* chez les jeunes à la recherche d'emploi d'un vivier pour le travail précaire, d'une force d'appoint par ses formes d'emploi comme en témoigne l'importance du temps partiel subi, conséquence du sous-emploi ou de la déqualification des emplois. En outre, la rencontre de l'offre et de la demande de travail ne jouent pas forcément dans le sens d'un rééquilibrage : la pénurie d'emploi favorise la course aux diplômes qui elle-même peut entraîner certains effets pervers tels que le déclassement croissant dans l'emploi, en termes de niveau de recrutement comme de salaire.

De l'autre côté de l'Atlantique et face aux 66 000 jeunes vivant en Martinique, 51 000 autres jeunes de 15 à 29 ans en sont originaires et vivent dans l'hexagone. Ces originaires y sont partis soit pour débiter leurs études ou les poursuivre, soit encore pour y trouver leur premier emploi ou continuer leur carrière professionnelle ; et à raison pour la recherche d'emploi : en hexagone, ils ont deux fois moins de risque qu'en Martinique d'être au chômage.

Ainsi, pour celles et ceux qui restent, qui viennent de finir leurs études et aspirent à l'émancipation, les premières années de la vie active seront pour beaucoup des années difficiles : face à la recherche d'emploi, plus de la moitié des jeunes sont au chômage en Martinique. Ces statistiques ne doivent néanmoins pas faire oublier que les situations d'emploi non déclaré sont probablement fréquentes et qu'elles contribuent au niveau de vie des jeunes, même si c'est au détriment de leur couverture sociale.

En dix ans, le rattrapage économique de la Guadeloupe sur la Martinique se retrouve dans l'évolution des niveaux de vie des jeunes et de leur rapport à la pauvreté : parmi les 66 000 jeunes martiniquais résidents, près d'un quart vit sous le seuil de risque de pauvreté. Cette proportion, en hausse en Martinique, a reculé en Guadeloupe. Face au risque de pauvreté, les jeunes émancipés sont plus protégés que leurs homologues vivant chez leurs parents en raison notamment des aides au logement et des minima sociaux.

En filigrane de ce dossier apparaissent les études qu'il conviendra de mener. Face aux opportunités d'emploi qui s'ouvriront aux jeunes en conséquence du vieillissement de la population, se pose avec une plus grande acuité la question de l'adéquation des formations aux métiers qui seront à pourvoir : dans dix ans, quels seront les métiers pour lesquels les jeunes martiniquais devront être qualifiés ?

Directeur régional de l'Insee Antilles-Guyane

Didier Blaizeau

Sommaire

Édito	3
--------------	----------

Fiches thématiques

Thème 1 – Démographie - Vue d'ensemble	6
La proportion des jeunes de moins de 30 ans diminue dans le temps	
Thème 2 – Jeunes actifs de 15 à 29 ans	10
Plus de 27 000 jeunes en activité	
Thème 3 – Emploi, sous-emploi et chômage en phase d'insertion professionnelle	12
Une insertion progressive	
Thème 4 – Statuts des emplois et emplois aidés	14
La moitié des jeunes a un emploi stable	
Thème 5 – Salaires et catégories socioprofessionnelles - Secteurs d'activité économique et CSP	16
Le niveau des salaires n'est pas toujours en rapport avec le diplôme	
Thème 6 – Mobilité et situation professionnelle en début de carrière	18
De nombreux jeunes émigrent vers l'Hexagone	
Thème 7 – Domaine de formation et emploi	20
Plus de la moitié des diplômés opte pour des formations techniques ou professionnelles	
Thème 8 – Formation et scolarité	22
La moitié des jeunes en études	

Dossiers

Les jeunes et la pauvreté	26
Le niveau de vie des jeunes guadeloupéens rattrape celui des jeunes martiniquais	
Profil des jeunes éloignés de l'emploi	32
La part de jeunes éloignés de l'emploi en Martinique augmente pour rejoindre celle de Guadeloupe	

Définitions	36
--------------------	-----------

FICHES THÉMATIQUES

La proportion de jeunes de moins de 30 ans diminue dans le temps

La part des jeunes dans la population martiniquaise n'a cessé de décroître durant ces dernières décennies, creusant ainsi un déficit des 15-29 ans dans la pyramide des âges. Une partie d'entre eux quitte la région pour l'Hexagone et la Corse principalement, motivée par le désir de poursuivre leurs études ou de rechercher un emploi. Parmi ceux restés en Martinique, sept sur dix vivent encore soit chez leurs deux parents, soit dans une famille monoparentale et trois sur dix sont chefs de ménage. Parmi ces derniers, un tiers vit en couple, 28 % vivent en famille monoparentale, 23 % en cohabitation, les autres sont des personnes isolées. À l'image de la tendance régionale, le nombre de ménages « jeunes » augmente, mais leur taille diminue. Les jeunes femmes sont moins fécondes, mais mettent au monde leur premier enfant un peu plus tôt qu'en Hexagone. Le taux de recours à l'IVG décroît chez les jeunes femmes âgées de 15 à 17 ans mais reste très élevé.

Annick Couillaud

En 2012, la Martinique compte 65 888 jeunes dont l'âge est compris entre 15 et 29 ans. Leur part dans la population totale est de 17 % (18,1 % en France hexagonale). Cette jeune population est composée majoritairement de femmes (51,3 %). Cependant, depuis plusieurs décennies, elle ne cesse de décroître. C'est ainsi qu'entre 1990 et 2012, le déficit de population est proche de 38 200 jeunes, dont une majorité masculine (53 %).

La pyramide des âges de la Martinique comparée à celle de l'Hexagone illustre bien le déficit des générations martiniquaises dans les groupes d'âge des 20-35 ans. Cette baisse est la résultante des effets conjugués de la baisse de la natalité, l'arrivée de classes d'âges moins fournies entraîne une

diminution de la part des moins de 14 ans, et de l'émigration des jeunes (15-24 ans) en âge de suivre des études ou d'entrer sur le marché du travail. C'est principalement la tranche d'âge des moins de trente ans qui est la plus déficitaire en 2012. Leur part diminue beaucoup plus qu'en Hexagone.

Les Antilles souffrent d'une émigration des jeunes populations plus forte qu'en Hexagone, réduisant ainsi le nombre d'hommes à 85,5 pour 100 femmes en Martinique, 86,4 pour 100 femmes en Guadeloupe et 93,9 en Hexagone.

Autre constat de vieillissement en Martinique : l'âge moyen de la population (40 ans) s'accroît davantage sur la période 1999-2012 que celui du national (5,4 ans contre 2,0 ans) (figure 1).

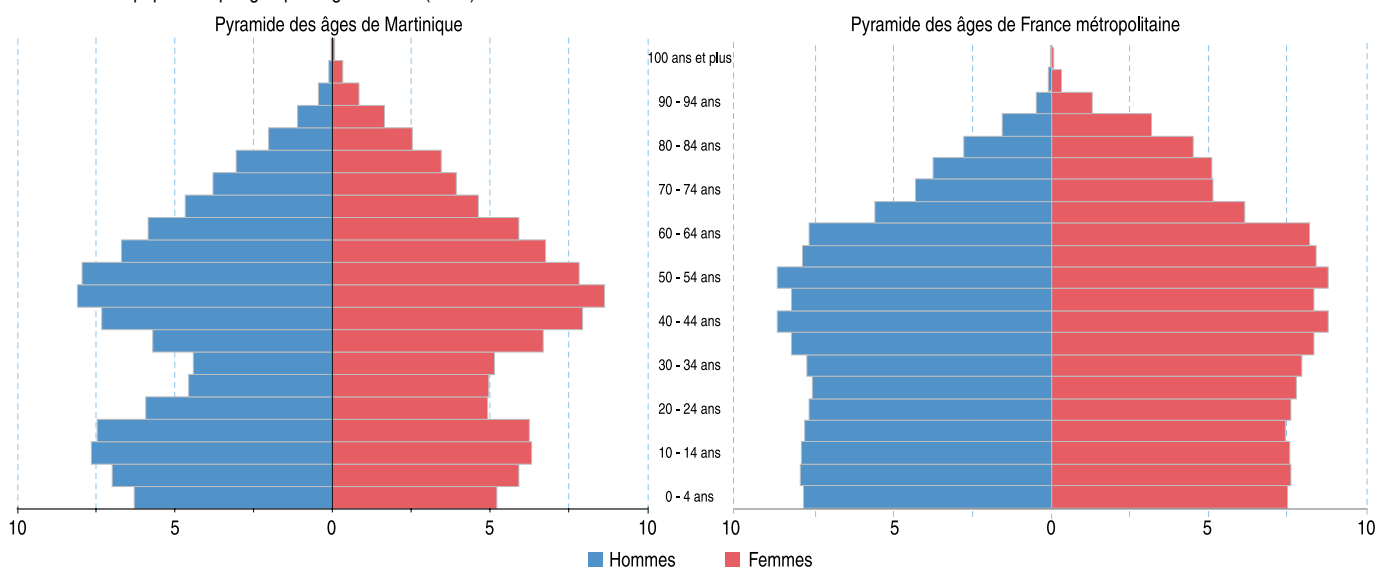
Le solde naturel ne soutient plus la croissance de la population

Sur les trente dernières années, entre 1982 et 2012, la Martinique a gagné 63 300 habitants, soit en moyenne 2 110 habitants supplémentaires chaque année. Depuis 1982, le rythme de croissance de la population ralentit. Sur l'ensemble de l'île, l'excédent des naissances sur les décès ne suffit pas ou plus à assurer une croissance.

Le solde naturel, qui contribue à faire croître la population, diminue encore sur la récente période. En 2012, la croissance de population martiniquaise est redevenue négative comme sur la période 1982-1990. Comparativement, la Guadeloupe maintient une croissance de population positive, malgré un solde migratoire négatif (figure 2).

1 L'émigration des jeunes martiniquais creuse le déficit des effectifs âgés de 15 à 30 ans

Structure de la population par groupe d'âge en 2012 (en %)

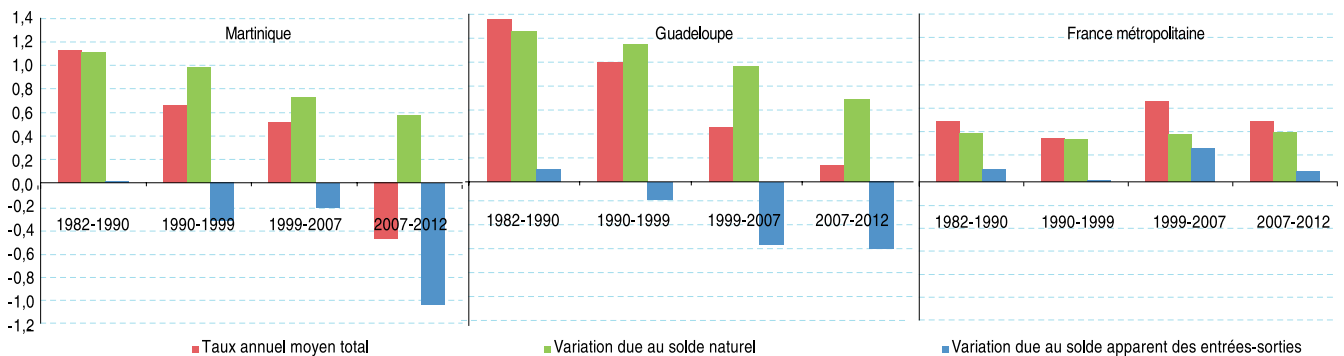


Lecture : les tranches d'âge entre 20 et 34 ans sont les plus déficitaires en Martinique.

Source : Insee, Recensement de la population 2012.

2 Le déficit du solde migratoire s'est accentué aux Antilles

Évolution de la population entre 1982 et 2012 (en %)



Lecture : entre 2007 et 2012, la population martiniquaise a diminué en moyenne de 0,48 % chaque année, avec une variation due au solde naturel de 0,6 % et une variation due au solde migratoire de - 1,04 %.
Sources : Insee, Recensements de la population - État civil (base de données communales BDCOM 2014).

L'émigration des jeunes martiniquais creuse le déficit des effectifs âgés de 15 à 29 ans

Depuis 1999, la part des 15-29 ans diminue beaucoup plus en Martinique qu'en Hexagone (- 8 points contre - 2,7 points). Entre 2003 et 2008, ils sont 11 690 à avoir quitté la région, soit plus de la moitié des départs tous âges confondus, principalement vers l'Hexagone. Dans le même temps, 5 200 nouveaux jeunes arrivants âgés de 15-29 ans, en provenance de l'Hexagone s'installaient en Martinique. Sur cette période, le déficit migratoire de la Martinique dans ses échanges avec l'Hexagone est évalué à - 6 490 personnes âgées 15 à 29 ans (figure 3).

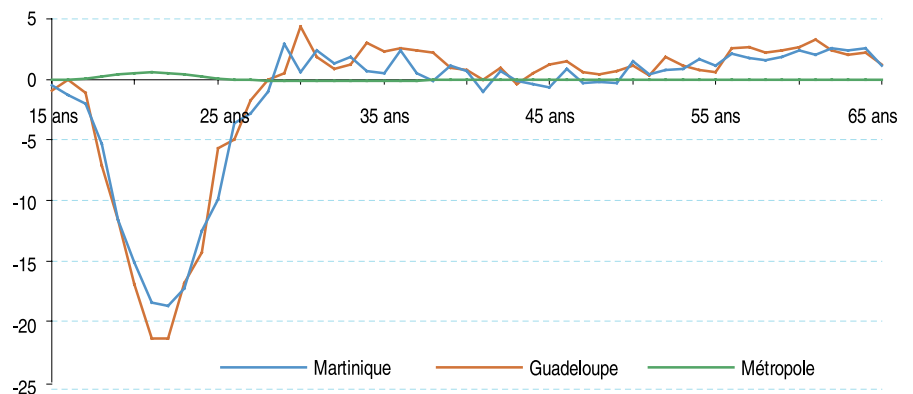
Alors que le taux de migrants décroît à partir de 30 ans (39 %), le taux d'arrivants, lui, augmente (58 %).

Chez les 15 à 24 ans, 59 % déclaraient être élèves ou étudiants et 36 % exerçaient principalement la profession d'employé ou profession intermédiaire.

Seulement 5 % étaient inactifs en 2008 alors que cette part est de 7 % pour la génération des 25-39 ans. En revanche, la génération

3 Le déficit de la génération des 15-29 ans résulte en partie de l'émigration liée aux études

Impact des migrations sur 5 ans par âge (entre 2003 et 2008)



Note : les données de ce graphique sont basées sur les résultats du recensement 2008. L'âge de l'individu recensé est celui à la date du recensement. Il peut différer de celui au moment de la migration. Les flux migratoires concernent uniquement les échanges entre la Martinique et le reste de la France (Métropole + Dom).

Lecture : le déficit du solde migratoire est plus important aux Antilles, surtout entre 20 et 24 ans : à 21 ou 22 ans, il est de - 18,7 % en Martinique.

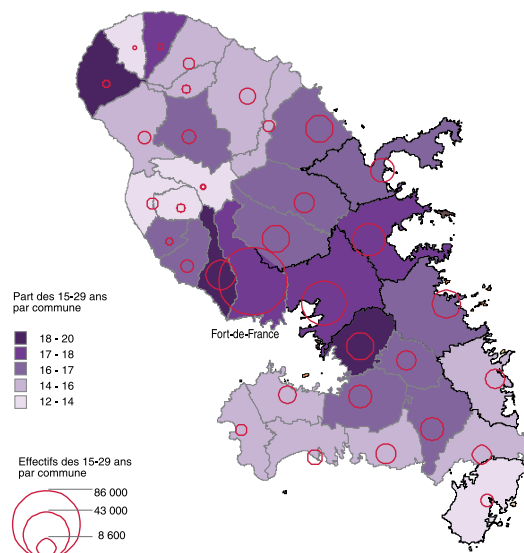
Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation complémentaire.

des 25-39 ans qui a migré vers l'Hexagone à cette période était composée davantage de population exerçant une profession (86 %).

Leurs professions déclarées étaient semblables aux emplois occupés par la génération précédente.

4 Une population jeune plus fortement concentrée près des pôles urbains

Effectifs et part des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans leur commune de résidence



Source : Insee, Recensement de la population 2012.

La population des jeunes immigrés âgés de 15 à 24 ans

En 2012, près de 9 000 immigrés résident en Martinique. Entre 2007 et 2012, leur effectif a légèrement diminué passant de 2,7 % de la population régionale à 2,3 %.

En 2012, les jeunes issus de l'immigration, âgés de 15 à 24 ans représentent 11 % de la population immigrée en Martinique, composée majoritairement de femmes (53 %). Leur part dans la génération des 15-24 ans de la région est faible (2 %). Parmi ces jeunes immigrés, près d'un quart déclare être au chômage. Les élèves et étudiants représentent près de la moitié de la population immigrée.

Deux indices de jeunesse sont proposés :

- le premier rapporte la population âgée de 18 ans ou moins à la population âgée de 65 ans ou plus ;
- le second rapporte la population âgée de moins de 25 ans à la population âgée de 65 ans ou plus.

Ces deux indices sont complémentaires et l'écart entre eux apporte une information sur les caractéristiques du territoire étudié. Un écart faible reflète plutôt un territoire dont les jeunes partent après le bac pour aller faire des études supérieures ailleurs. Un écart élevé montre au contraire que le territoire compte beaucoup de jeunes âgés de 19 à 24 ans.

5 La Martinique et la Guadeloupe vieillissent plus vite que la Métropole

Indices de jeunesse selon les groupes d'âge (en %)

		18 ans ou moins / 65 ans ou plus	moins de 25 ans / 65 ans ou plus	Écart
Martinique	1999	2,50	3,13	0,63
	2007	1,94	2,45	0,51
	2012	1,50	1,90	0,40
Guadeloupe	1999	3,05	3,82	0,77
	2007	2,33	2,86	0,53
	2012	1,85	2,29	0,44
Métropole	1999	1,53	2,01	0,48
	2007	1,40	1,86	0,46
	2012	1,32	1,73	0,41

Lecture : en Martinique, le nombre de jeunes de moins de 19 ans pour 1 senior de 65 ans ou plus passe de 2,5 en 1999 à 1,5 en 2012 ; le nombre de jeunes de moins de 25 ans pour 1 senior de 65 ans ou plus passe de 3,13 en 1999 à 1,9 en 2012 ; l'écart de ces deux indices en 2012 est plus faible qu'en 1999, ce qui confirme que les jeunes sont plus nombreux à partir après le bac en 2012.

Source : Insee, recensements de population 1999 - 2007 - 2012.

Le nombre de ménages augmente, mais leur taille se réduit

Le nombre des ménages a augmenté entre 2007 et 2012 (+ 8 330). En revanche, la taille moyenne des ménages s'est réduite avec l'évolution des modes de vie : départ des jeunes entre 20 et 34 ans du foyer familial, soit pour travailler, soit pour fonder une famille, séparation de couples...

En 2012, 6 % des chefs de ménage sont âgés de 15 à 29 ans (12 % en Hexagone), six sur dix sont des femmes. Dans cette génération, les ménages sont plus fréquemment composés d'une (32 %) ou de deux personnes (33 %).

Parmi les jeunes âgés de 15 à 29, sept sur dix vivent encore dans une famille (33% au sein d'un couple et 38 % au sein d'une famille monoparentale) et trois sur dix sont chefs de ménage. Parmi ces derniers, ils sont plus nombreux à être chefs de famille monoparentale (28 %) ou bien vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes (23 %). Ils sont autant de personnes à vivre seules que de couples avec enfant(s) (17 %). La part des ménages d'une famille monoparentale s'est encore accentuée sur la période de 7,2 points tandis qu'elle s'est faiblement élevée de 0,3 point en Hexagone. Comme à tout âge, la monoparentalité est particulièrement assumée par les femmes.

En lien avec le vieillissement de la population, la proportion des ménages d'une personne vivant seule a augmenté de 1,7 point principalement chez les hommes (3,8 points). À l'opposé, la part des autres types de ménage est en baisse sur les cinq dernières années (figure 6).

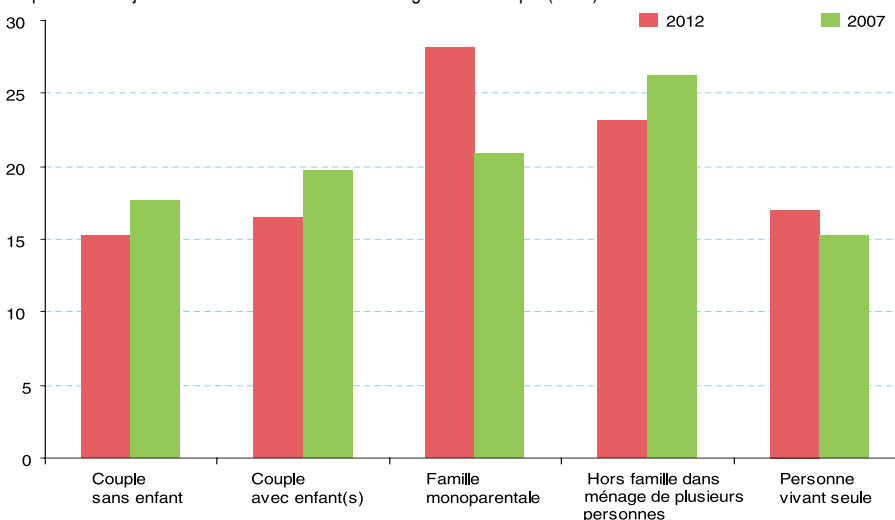
Des mariages rares et tardifs

Depuis 2008, le nombre de mariages décroît régulièrement et le taux de nuptialité de la Martinique s'établit à 2,6 ‰ en 2013. Il demeure inférieur à celui de l'Hexagone (3,5 ‰).

En 2013, le nombre de mariages des jeunes âgés de 15 à 29 ans (142) représente 14 % des actes enregistrés en Martinique. Les mariages ont concerné la quasi totalité des jeunes de 20 ans et plus (140). Le mariage devient plus fréquent à partir de 25 ans et séduit davantage les hommes : 74 % en Martinique, un peu plus qu'en Guadeloupe et qu'en Hexagone (70 % et 73 %) (figure 7). La part des Martiniquaises âgées de 25 à 29 ans (61 %) est plus élevée que celle des Guadeloupéennes (52 %). Elle reste en revanche plus faible de 9 points lorsqu'elles ont entre 20 et 24 ans.

6 Davantage de jeunes chefs de ménage de famille monoparentale en 2012

Répartition des jeunes de 15-29 ans chefs de ménage en Martinique (en %)



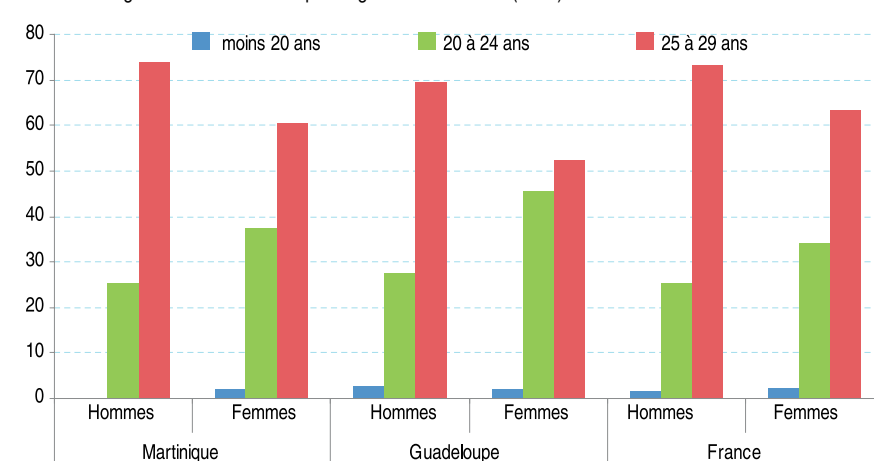
Champ : jeunes de 15 à 29 ans, chefs de ménage.

Lecture : en 2012, 28 % sont chefs de ménage d'une famille monoparentale (21 % en 2007).

Source : Insee, Recensement de la population 2012 et 2007, exploitation complémentaire.

7 Le mariage peine à séduire les couples aux Antilles

Part des mariages selon le sexe des époux âgés de 15 à 29 ans (en %)



Lecture : entre 25 et 29 ans, les Martiniquais 74 % sont plus nombreux à se marier que les Martiniquaises, un peu plus qu'en Guadeloupe (70 %) et qu'en Métropole (73 %).

Source : État-Civil, mariages enregistrés 2013.

Baisse de la natalité plus marquée en Martinique

Bien que les naissances des jeunes mères aient diminué au fil des générations, la proportion de jeunes femmes antillaises qui sont déjà mères avant 20 ans est plus forte qu'en Hexagone. En 2013, leur part est proche de la moyenne nationale (respectivement 3 % et 2,1 %) mais deux fois moindre qu'en Guadeloupe (6,2 %).

Le nombre de naissances a beaucoup diminué en Martinique : - 23,3 % entre 2008 et 2013, davantage qu'en Guadeloupe (- 12,5 %) et bien plus qu'en Hexagone (- 1,8 %). Le taux de natalité (10,8 naissances pour mille habitants) s'éloigne progressivement du taux national (12,2 ‰) et du taux guadeloupéen (12,6 ‰).

En 2013, le nombre d'enfants par femme se stabilise autour de 1,9, légèrement moins qu'en Hexagone (2,0). L'âge moyen des mères à l'accouchement s'élève légèrement : il atteint 29,3 ans, soit 0,9 an de plus qu'en 1999. Elles sont un peu plus jeunes qu'en Hexagone (30,1 ans).

Sur les 4 130 naissances enregistrées en Martinique en 2013, plus de la moitié (52,6 %) concerne les jeunes martiniquaises de moins de trente ans. Parmi ces bébés, seuls 12 % sont issus de parents mariés ; trois sur quatre ne sont pas reconnus par le père avant la déclaration de naissance.

Les jeunes femmes antillaises de 15-24 ans sont fécondes plus tôt que les femmes de l'Hexagone aux mêmes âges. L'indicateur conjoncturel de fécondité des 15-24 ans est de 0,49 ‰ en Martinique, un peu moins qu'en Guadeloupe (0,52 ‰) et bien plus qu'en Hexagone (0,28 ‰).

Un taux de mortalité infantile plus de deux fois plus élevé qu'au niveau national

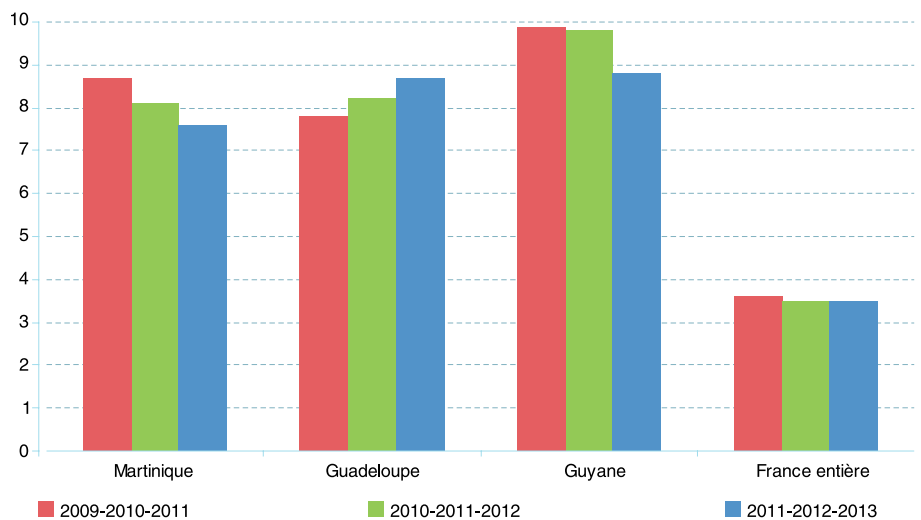
En 2012, le taux de mortalité infantile de Martinique se stabilise à 7,6 ‰ sur la période 2011-2013. Malgré une baisse progressive, ce taux reste supérieur au taux national (3,5 ‰). Au début des années 1970, le taux de mortalité infantile aux Antilles se situait autour de 50 ‰ alors qu'il était de 18 ‰ en Hexagone. Il est ensuite passé à environ 15 ‰ au début des années 1980 et depuis, l'amélioration s'était poursuivie pour se situer en dessous de 10 ‰ en Martinique en 2006.

Un taux d'IVG très élevé

En 2013, la Martinique est une des régions françaises enregistrant le plus grand nombre d'interruptions volontaires de gros-

8 La mortalité infantile antillaise demeure toujours plus élevée qu'en Métropole

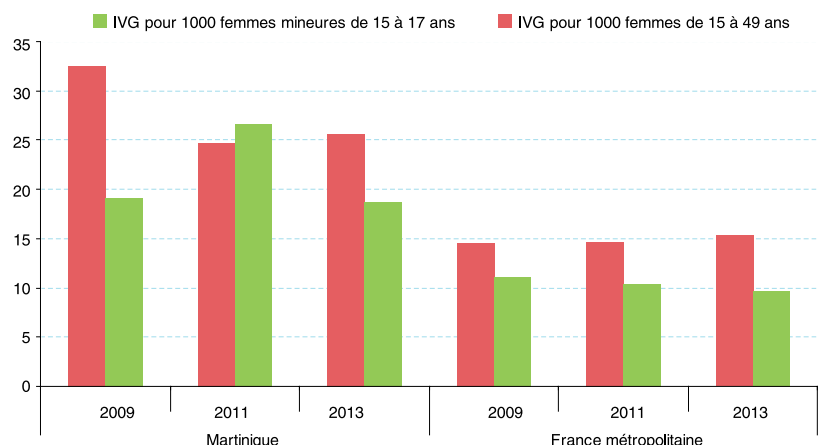
Taux de mortalité infantile de 2009 à 2013 (nombre de décès d'enfants pour 1 000 enfants nés vivants)



Note : le taux de mortalité infantile est le rapport du nombre de décès d'enfants de moins d'un an au nombre d'enfants nés vivants, calculé sur trois années. Le taux indiqué en 2013 a été calculé sur les années 2011, 2012 et 2013.
Lecture : en 2013, le taux de mortalité infantile est de 7,6 ‰ décès en Martinique, en diminution par rapport aux années précédentes.
Sources : Insee, État Civil, Estimations de population.

9 Les mineures martiniquaises ont un taux de recours plus élevé qu'en Métropole

Taux de recours à l'IVG selon l'âge, comparé à l'Hexagone et la Corse (en ‰)



Champ : les femmes de 15 à 49 ans en âge de procréer.

Lecture : en 2013, le taux de recours en Martinique s'élevait à 25,6 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans et de 18,8 ‰ pour les mineures de 15 à 17 ans.

Sources : DREES (SAE), ATIH (PMSI), CNAM-TS (SNIIRAM, tous régimes, forfaits médicaments de ville selon la date de soin), Insee (ELP) ; calculs DREES.

resses (IVG) : le taux de recours à l'IVG (25,6 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans) est le troisième plus élevé des régions françaises : l'écart avec la moyenne nationale (15,6 ‰) est de + 10 points (figure 9). Le nombre d'IVG total a augmenté de 9 % entre 2010 et 2013 dans le département alors qu'il baisse de 15 % dans les autres DOM hors Mayotte.

Avec 2 313 IVG totales pratiquées et 4 130

naissances, le ratio IVG/naissances se situe à 0,56, soit près de six IVG pour dix naissances en Martinique (0,36 en Hexagone).

Le taux de recours à l'IVG est en baisse chez les mineures âgées de 15 à 17 ans : il est passé de 21,4 ‰ IVG en 2010 à 18,8 ‰ IVG en 2013, et reste inférieur au taux domien (22,3 ‰). Il reste cependant bien supérieur au taux en moyenne nationale (10,2 ‰) (figure 9). ■

Près de 27 000 jeunes en activité

Les jeunes martiniquais sont nombreux à poursuivre leurs études sans travailler. En 2013, plus de six sur dix sont inactifs. Le chômage touche plus de la moitié des 15-29 ans (51 % d'entre eux contre seulement 18 % en France hexagonale) en raison d'un niveau de diplôme peu élevé qui ne facilite pas leur accès au marché du travail. Le taux de chômage des femmes est moins élevé que celui des hommes.

Lise Demougeot

Six jeunes martiniquais sur dix sont inactifs

Nombreux à poursuivre des études sans travailler, les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont peu présents sur le marché du travail : en 2013, plus de six sur dix sont inactifs (*figure 1*). Le taux d'activité (*définitions*) des jeunes n'est que de 41 % alors qu'il atteint 76 % chez les 30-64 ans. Toutefois, ce taux augmente avec l'âge chez les 15-29 ans : de 6 % entre 15 et 19 ans, il passe à 46 % entre 20 et 24 ans pour atteindre 84 % chez les 25-29 ans, soit quasiment les taux observés chez leurs aînés. Les taux de scolarisation évoluent inversement par rapport aux taux d'activité : ils passent de 98 % à 15 ans à 3 % à 29 ans. En effet, plus l'âge des jeunes augmente, plus ils ont de chance, d'une part d'être sortis du système éducatif et d'autre part, d'avoir un emploi ou d'en rechercher un. D'ailleurs, en excluant la population scolarisée, le taux d'activité passe à 68 % entre 15 et 19 ans et à 75 % entre 20 et 24 ans. Il atteint même 90 % entre 25 et 29 ans, soit quasiment les taux observés après 30 ans.

En Martinique, les hommes sont plus actifs que les femmes quelle que soit la tranche d'âge considérée. Entre 15 et 29 ans, 42 % des hommes sont actifs, c'est-à-dire en emploi ou au chômage, contre 41 % des femmes. Le taux d'emploi (*définitions*) des jeunes femmes est légèrement supérieur à celui des jeunes hommes, sauf chez les 20-24 ans où il est favorable aux jeunes hommes. Toutefois, l'écart entre les deux sexes reste faible : 5 points en faveur des femmes chez les 25-29 ans et 4 points en faveur des hommes chez les 20-24 ans.

La plus grande présence des hommes dans les filières courtes les amène à entrer plus tôt dans la vie active ; tandis que la naissance des enfants éloigne certaines femmes de l'activité pendant quelques années.

Des jeunes martiniquais particulièrement concernés par le chômage

En 2013, 14 000 Martiniquais âgés de moins de 30 ans sont au chômage au sens du BIT (*définitions*), soit la moitié de la population active (*définitions*) de cette tranche d'âge (51 %). Le taux de chômage (*définitions*) des jeunes diminue cependant avec l'âge : il est de 86 % chez les 15-19 ans, 66 % chez les 20-24 ans et 37 % chez les 25-29 ans. Ces chiffres, comparés à ceux de la France hexagonale, soulignent les difficultés rencontrées par les jeunes martiniquais dans la recherche d'un emploi.

En France hexagonale, la proportion de jeunes âgés de 15 à 29 ans au chômage n'est en effet que de 18 %. En Martinique, les femmes de moins de 30 ans sont moins concernées par le chômage (47 %) que les hommes (55 %) (*figure 2*).

Le niveau de diplôme, un facteur essentiel pour l'insertion des jeunes

Le niveau de diplôme des jeunes actifs martiniquais âgés de 15 à 29 ans est peu élevé. Presque la moitié d'entre eux est soit titulaire d'un diplôme issu de filière courte (30 %), soit non diplômée (17 %) et moins d'un tiers (28 %) possède le baccalauréat (*figure 3*). Pour accéder au marché du travail, le diplôme reste pourtant

un atout majeur. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus la part des actifs occupés est importante. Ainsi, le taux d'emploi des jeunes sans diplôme n'est que de 8 % chez les 15-29 ans. A contrario, 90 % de ceux qui occupent un emploi sont titulaires d'un diplôme, dont plus de femmes (93 %) que d'hommes (86 %).

À chaque âge, les jeunes actives ont un niveau de diplôme plus élevé que les jeunes actifs. Parmi les jeunes actifs diplômés, les femmes entre 15 et 29 ans sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à avoir le baccalauréat ou un diplôme de l'enseignement supérieur. Plus d'un tiers (34 %) des jeunes actives martiniquaises possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur contre seulement 17 % des jeunes actifs. Elles sont également plus nombreuses à obtenir le baccalauréat (33 % contre 23 %), alors que les jeunes actifs obtiennent plus souvent des diplômes de niveau inférieur (BEPC, brevet, CAP ou BEP).

La part de jeunes sans diplôme, est entre deux et trois fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes. L'accès à l'emploi varie beaucoup en fonction du niveau de diplôme et de la nature de la formation. Pour les femmes, comme pour les hommes, sortir du système éducatif sans diplôme constitue un frein pour accéder à un emploi. ■

L'évolution des situations d'activité des jeunes femmes sur la période 2001-2013

Si le taux d'activité des femmes est en progression (+ 3 points entre 2001 et 2013), il n'atteint pas encore celui des hommes : 41 % contre 42 % (*figure 4*). Par contre, l'écart en termes de taux d'emploi est favorable aux femmes : il est de 22 % en 2013, soit 3 points de plus que pour les hommes.

Entre 2001 et 2013, taux d'emploi et taux de chômage varient peu chez les femmes, tandis que chez les hommes, le taux d'emploi diminue fortement (- 10 points) et que le taux de chômage explose (+ 24 points).

1 Plus de six jeunes martiniquais sur dix sont inactifs

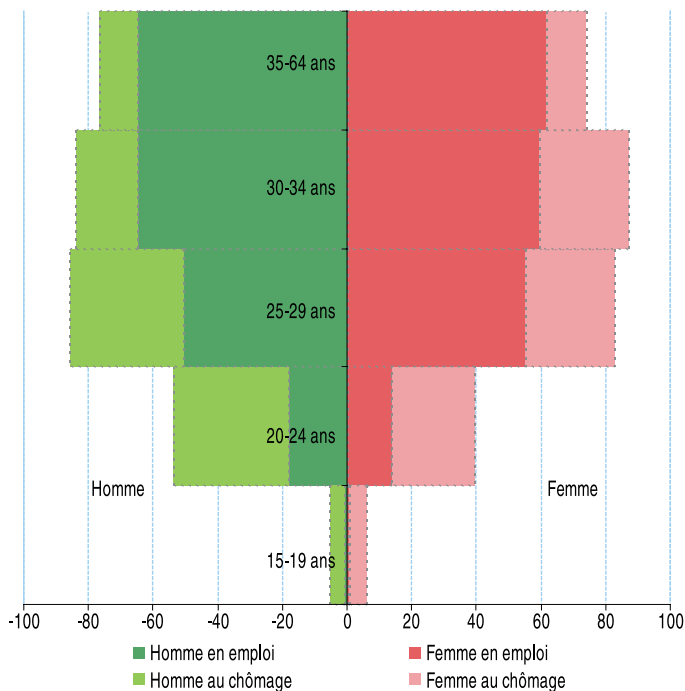
Situations d'activité des 15-29 ans, selon le sexe et la tranche d'âge en Martinique (en % et nombre)

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Part de chômage	Taux de chômage	Nombre d'actifs en emploi	Nombre d'actifs au chômage	Nombre d'inactifs	Population totale
Ensemble								
15-29 ans	41	20	21	51	13 100	13 600	38 200	64 900
15-19 ans	6	1	5	87	200	1 300	23 200	24 700
20-24 ans	46	16	30	66	3 600	6 900	12 200	22 700
25-29 ans	84	53	31	37	9 300	5 400	2 800	17 500
Femme								
15-29 ans	41	22	19	47	7 100	6 300	19 600	33 000
15-19 ans	6	1	5	86	100	600	10 800	11 500
20-24 ans	39	14	26	65	1 600	3 000	7 100	11 700
25-29 ans	83	55	28	33	5 400	2 700	1 700	9 800
Homme								
15-29 ans	42	19	23	55	5 900	7 300	18 600	31 800
15-19 ans	5	1	5	86	100	600	12 400	13 100
20-24 ans	54	18	35	66	2 000	3 900	5 100	11 000
25-29 ans	86	51	35	41	3 900	2 700	1 100	7 700

Source : Insee, enquête Emploi DOM 2013.

2 14 000 Martiniquais de moins de 30 ans sont au chômage

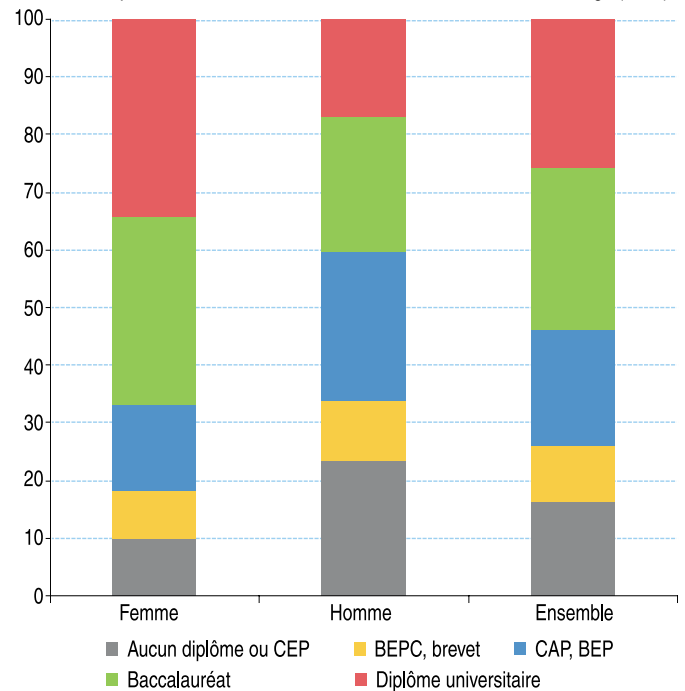
Part de l'emploi et du chômage chez les 15-29 ans, selon le sexe et la tranche d'âge (en %)



Lecture : 55 % des femmes de 25-29 ans sont en emploi.
Source : Insee, enquête Emploi DOM 2013.

3 Le niveau de diplôme des jeunes martiniquaises est plus élevé que celui des jeunes martiniquais

Niveau de diplôme des actifs de 15-29 ans, selon le sexe et la tranche d'âge (en %)



Lecture : 34 % des femmes actives de 15-29 ans sont diplômées universitaires, 17 % des hommes.
Source : Insee, enquête Emploi DOM 2013.

4 Le taux d'activité des jeunes femmes progresse, mais il n'atteint pas encore celui des jeunes hommes

Évolution des situations d'activité entre 2001 et 2013 chez les 15-29 ans (en %)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ensemble													
Taux d'activité	40	37	35	34	29	33	31	35	37	36	37	38	41
Taux d'emploi	25	22	22	21	19	19	19	21	20	19	19	21	20
Taux de chômage	38	42	36	39	35	44	40	41	47	48	48	46	51
Part de chômage	15	16	12	13	10	14	12	14	17	17	18	18	21
Femme													
Taux d'activité	38	34	33	32	28	31	29	33	35	34	35	38	41
Taux d'emploi	21	19	21	19	18	17	18	20	19	19	18	21	22
Taux de chômage	45	44	36	41	38	46	38	40	44	45	47	45	47
Part de chômage	17	15	12	13	11	14	11	13	15	16	16	17	19
Homme													
Taux d'activité	41	40	37	36	31	35	32	36	40	38	40	39	42
Taux d'emploi	28	24	24	23	21	20	19	22	20	18	21	21	19
Taux de chômage	32	40	36	37	32	41	42	41	49	51	49	47	55
Part de chômage	13	16	13	14	10	14	14	15	20	19	20	19	23

Source : Insee, enquêtes Emploi DOM 2001 à 2013.

Une insertion progressive

Pénétrés par un contexte économique difficile, les jeunes martiniquais sont particulièrement concernés par le chômage. Une fois les études terminées, leur insertion dans la vie professionnelle peut prendre beaucoup de temps. Ceux qui ont effectué des études supérieures sont cependant moins touchés par l'échec dans la quête d'emploi.

Guy Mystille

Le niveau de diplôme est un atout majeur pour une meilleure insertion

En Martinique, le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) touche davantage les jeunes hommes que les jeunes femmes une fois terminées leurs études. En effet, le taux de chômage des jeunes hommes, une à quatre années après être sortis de leur formation initiale, est de 44 %. Il atteint 39 % chez les jeunes femmes. L'insertion professionnelle est lente ; cinq à dix ans après la fin des études, le taux de chômage des jeunes hommes n'est plus que de 26 % et de 25 % chez les jeunes femmes. Au-delà de dix années après la fin du cursus de formation, ce taux descend à 17 % chez les femmes et à 16 % chez les hommes.

L'insertion professionnelle est conditionnée par le niveau de diplôme : plus celui-ci est élevé, moins forte est la probabilité pour le jeune de se retrouver sans emploi. Le taux de chômage des personnes récemment diplômées du supérieur est de 32 % et descend à 8 % lorsque les études se sont achevées depuis un intervalle de cinq à dix ans. Chez les jeunes récemment détenteurs d'un diplôme du second cycle du secondaire, baccalauréat et équivalent, CAP, BEP ou équivalent, le taux de chômage est de 43 %. Il descend à 33 % lorsque la sortie de formation initiale s'est effectuée depuis cinq à dix années.

Les jeunes peu ou pas diplômés sont les plus touchés par le chômage : 65 % des

jeunes actifs concernés sont au chômage un à quatre ans après la fin de leurs études. L'insertion s'effectue lentement et progressivement : 49 % d'entre eux sont écartés de la vie professionnelle lorsque la date de fin des études est plus tardive.

Le taux de chômage des générations sorties depuis plus de dix années du système éducatif est plus faible que celui des générations moins anciennes sur le marché du travail. En 2014, ce constat est particulièrement visible chez les personnes qui ne disposent que du brevet, ou qui n'ont aucun diplôme. Le taux passe en effet à 21 %, mais les femmes sont davantage touchées par l'échec dans la recherche d'emploi que les hommes.

Le sous-emploi est souvent un substitut, mais il est mal accepté

En 2014, parmi les personnes actives et en emploi, certaines sont en sous-emploi. Il s'agit le plus souvent de personnes qui travaillent à temps partiel, involontairement. Le sous-emploi touche davantage les jeunes femmes récemment diplômées que les jeunes hommes. Lorsque le cursus de formation s'est achevé depuis un à quatre ans, le taux de sous-emploi des jeunes femmes atteint 29 %. Il est beaucoup moins accentué chez les jeunes hommes récemment diplômés (19 %). Le sous-emploi demeure transitoire pour une partie des personnes

le subissant : lorsque la fin de la formation initiale date de plus de cinq ans et de moins de onze ans, le taux de chômage n'est plus que de 11 % chez les femmes et de 14 % chez les hommes.

Les nouveaux diplômés sont plus nombreux en sous-emploi

Les jeunes récemment diplômés sont moins atteints par le sous-emploi lorsqu'ils ont décroché un diplôme du supérieur. Leur situation s'améliore ensuite, sur le plus long terme : le taux de sous-emploi est de 5 %, contre 19 % lorsque la sortie de formation initiale date de moins de cinq ans. Ceux qui sont détenteurs d'un diplôme du second cycle du secondaire sont exposés à une forte probabilité d'être sous-employé et de le rester longtemps.

Les situations de sous-emploi sont moins répandues en 2014 chez les générations qui ont laissé le système éducatif depuis plus de dix ans. Elles perdurent toutefois, et atteignent près de deux fois plus de femmes que d'hommes : le taux de sous-emploi est en effet de 13 % chez les femmes, alors qu'il atteint 7 % chez les hommes. Un haut niveau de diplôme est encore le garant d'une intégration plus aisée : les diplômés du supérieur sont moins nombreux sur le marché du travail, contrairement aux personnes d'un niveau moindre, ou peu ou non diplômées. ■

Avertissement : L'enquête Emploi aux Antilles-Guyane

L'enquête Emploi aux Antilles-Guyane a été renouvelée en profondeur. Jusqu'en 2013, une Enquête Emploi annuelle –parfois appelée EEDOM– avait lieu en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion. Elle faisait l'objet de publications indépendantes. L'Enquête Emploi en continu (EEC) couvrait alors le seul champ géographique de la France métropolitaine.

La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion ont intégré le dispositif métropolitain de l'enquête Emploi en continu au 1^{er} trimestre 2014. À partir de cette date, l'enquête Emploi a désormais lieu en continu toutes les semaines de l'année en France métropolitaine, aux Antilles-Guyane et à La Réunion. À Mayotte, l'enquête Emploi reste annuelle.

Ainsi, les résultats de l'enquête Emploi sont désormais complètement comparables à ceux de la France métropolitaine et conformes aux définitions européennes. Ils sont dorénavant publiés chaque année au mois d'avril dans les Antilles-Guyane, en moyenne annuelle.

1 Baisse des taux de chômage dans le temps

Taux de chômage en 2014 selon la durée depuis la sortie de formation initiale et le sexe

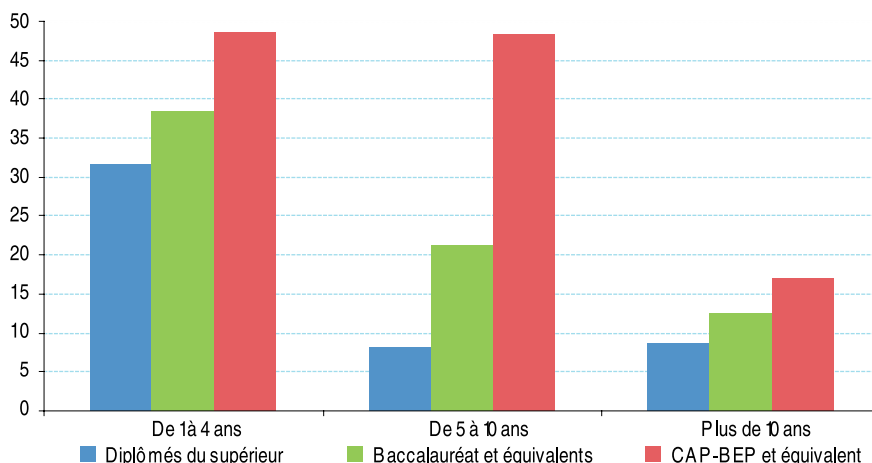
Taux de chômage		
De 1 à 4 ans	Femme	39,3
	Homme	44,4
De 5 à 10 ans	Femme	25,7
	Homme	24,5
Plus de 10 ans	Femme	16,5
	Homme	15,6

Champ : population active totale de Martinique.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

2 Taux de chômage plus important pour les peu diplômés

Taux de chômage en 2014 selon la durée depuis la sortie de formation initiale et le diplôme (en %)

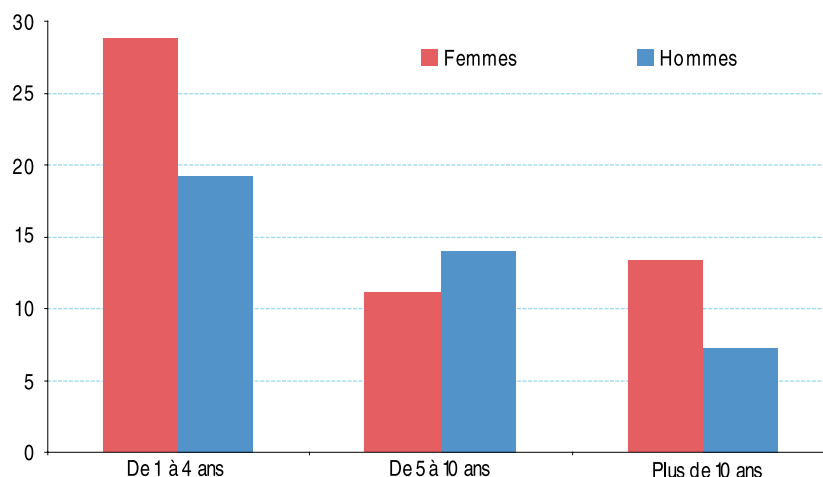


Champ : population active totale de Martinique.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

3 Le sous-emploi touche davantage les jeunes femmes récemment diplômées

Taux de sous-emploi depuis la sortie de formation initiale et l'activité économique (en %)



Champ : population active totale de Martinique.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

4 Plus le diplôme est élevé, plus les jeunes sont en emploi

Répartition de la population active selon la durée depuis la sortie de formation initiale et le diplôme en 2014 (en %)

		Population totale (nombre)	Emploi (hors sous-emploi)	Sous-emploi	Part du chômage*	Inactifs	Taux de sous-emploi
De 1 à 4 ans	Diplômés du supérieur	6 254	43,5	10,3	24,8	21,4	19,1
	Diplômés du 2 ^e cycle du secondaire	10 370	27,7	12,7	30,7	28,9	31,4
	Diplômés du brevet ou pas diplômés	3 274	14,0	1,9	29,7	54,4	11,8
De 5 à 10 ans	Diplômés du supérieur	6 967	81,8	4,4	7,5	6,3	5,1
	Diplômés du 2 ^e cycle du secondaire	8 847	39,7	9,9	24,3	26,1	20,0
	Diplômés du brevet ou pas diplômés	4 729	22,7	5,9	27,0	44,4	20,6
Plus de 10 ans	Diplômés du supérieur	40 818	66,5	2,5	6,5	25,5	3,7
	Diplômés du 2 ^e cycle du secondaire	78 178	48,3	5,4	9,8	36,4	10,1
	Diplômés du brevet ou pas diplômés	147 378	22,1	4,1	7,1	66,6	15,8

* Part du chômage dans la population active.

Champ : population active totale de Martinique.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

La moitié des jeunes a un emploi stable

Parmi les jeunes actifs martiniquais, neuf sur dix sont salariés, plus de la moitié d'entre eux occupe un emploi stable lié à un contrat à durée indéterminée (CDI), quatre sur dix occupent un emploi temporaire dont une majorité de femmes en contrat à durée déterminée (CDD). Néanmoins, ce ne sont pas les jeunes les plus diplômés qui sont en CDI, mais bien ceux ayant un diplôme issu d'une filière courte. Un jeune sur quatre travaille à temps partiel, dont plus de la moitié en emploi aidé ou en contrat de qualification. Peu de jeunes sont en apprentissage alors que leur taux de chômage est particulièrement élevé.

Lise Demougeot

Le salariat, une réalité pour plus de neuf jeunes martiniquais sur dix

En Martinique, en 2012, la quasi-totalité des jeunes de 15 à 29 ans en emploi est salariée. Seuls 7,7 % des jeunes actifs occupés ne le sont pas (*figure 1*). Ils ont alors un statut (*définitions*) d'indépendant, d'employeur ou d'aide familial. Parmi les salariés, la moitié occupe un emploi stable : 50,8 % ont en effet un contrat à durée indéterminée (CDI). Même si le salariat est presque autant répandu chez les femmes que chez les hommes (92,5 % d'entre elles contre 92,1 % d'entre eux), on observe des différences dans les types de contrat entre les deux sexes.

Tandis qu'une relative parité concerne les CDI, les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à signer des contrats à durée déterminée (CDD), mais sont plus rares parmi les apprentis. La situation des jeunes martiniquais n'est pas anecdotique. En France hexagonale, le constat est même davantage marqué, puisque les jeunes actifs occupés sont encore plus nombreux à avoir un statut de salarié (94,2 % d'entre eux) et ils sont 60,2 % à occuper un emploi à durée indéterminée. Par contre, le salariat concerne, à l'inverse, plus d'hommes que de femmes.

En Martinique, deux jeunes actifs occupés sur trois n'ont pas le baccalauréat, quel que soit leur statut d'emploi. Ce constat concerne 47,6 % des salariés et 46,6 % des non salariés (*figure 2*). En outre, 15,3 % des jeunes actifs occupés n'ont aucun diplôme. Même si le niveau de formation des salariés est un peu plus élevé (37,6 % possèdent le baccalauréat ou un diplôme de l'enseignement supérieur contre seulement 32,5 % des non salariés), il reste faible.

Par ailleurs, la fréquence des CDI de ces jeunes n'augmente pas avec leur niveau de diplôme, puisque plus d'un jeune martiniquais sur dix ayant un emploi à durée in-

déterminée a un diplôme issu d'une filière courte d'enseignement (CEP, brevet, CAP ou BEP). La situation en France hexagonale est différente. Le niveau de diplôme des jeunes actifs occupés est plus élevé : un quart d'entre eux seulement (26,0 %) n'a pas le baccalauréat et 7,9 % n'ont aucun diplôme. En outre, la fréquence des jeunes ayant des contrats sans limite de durée augmente avec leur niveau de diplôme.

Sept femmes sur dix travaillent à temps complet

En Martinique, les trois quarts des jeunes actifs occupés travaillent à temps complet. En 2012, les emplois à temps partiel concernent seulement 25,4 % des jeunes martiniquais. Le travail à temps complet concerne davantage les non salariés que les salariés, avec un écart de 9,8 points entre les deux statuts (*figure 3*).

Les stagiaires, les intérimaires mais surtout les jeunes ayant un emploi aidé (*définitions*) ou un contrat de qualification sont plus nombreux à travailler à temps partiel, alors que pour les autres types de contrat, ils travaillent plus souvent à temps complet. Lorsqu'ils travaillent à temps complet, les écarts sont d'ailleurs souvent très marqués pour certains profils : 60,4 points chez les indépendants, 72,4 points chez les employeurs et jusqu'à 77,8 points chez les jeunes en CDI.

En 2012, les emplois à temps partiel concernent davantage les femmes que les hommes : 28,2 % d'entre elles contre 22,4 % d'entre eux. Par ailleurs, 57,5 % des jeunes travaillant à temps partiel sont des femmes. Le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes est un phénomène que l'on observe également en France hexagonale, dans des proportions toutefois moins importantes (27,8 % d'entre elles et 13,6 % d'entre eux). Toutefois, les jeunes marti-

niquaises étant mères plus tôt, elles sont plus souvent à temps partiel que les jeunes femmes de France hexagonale.

Parmi les jeunes martiniquais qui travaillent, près de la moitié occupe un emploi temporaire (*définitions*). En 2012, les emplois temporaires occupés par les jeunes actifs sont principalement des CDD (84,7 %), mais également des contrats d'apprentissage (18,9 %). Les femmes et les hommes sont presque tout autant concernés par ce type d'emploi temporaire. La précarité de l'emploi est particulièrement sensible chez les jeunes de 15 à 29 ans. C'est d'ailleurs à cette tranche d'âge que s'adressent les dispositifs d'accompagnement tels que les contrats d'apprentissage ou les emplois aidés.

Apprentissage ou emploi aidé : des emplois pour un jeune martiniquais sur dix

En 2012, 1 192 jeunes martiniquais sont en contrat d'apprentissage et 417 ont un emploi aidé ou un contrat de qualification. Les apprentis représentent 7,2 % des jeunes actifs occupés et sont majoritairement des hommes (61,2 %). Le contrat d'apprentissage, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, est un contrat de travail à durée déterminée. Il vise à favoriser l'insertion des jeunes en ménageant un « sas » entre leur scolarité au sens strict et leur pleine entrée dans la vie active. Quant aux jeunes ayant un emploi aidé, ils représentent 2,5 % des jeunes actifs occupés, dont une majorité de femmes (54,0 %).

Avec les emplois aidés, l'État fait le choix de financer l'emploi des jeunes. Le taux de chômage des jeunes martiniquais a régulièrement franchi les 40 % et il est même actuellement supérieur à 50 %. Face à ce constat, des dispositifs d'accès à l'emploi spécifiquement destinés aux jeunes tentent de favoriser leur insertion professionnelle. Ces mesures recouvrent notamment l'apprentissage et les emplois aidés. ■

1 Seuls 8 % des jeunes actifs occupés ne sont pas salariés

Statut d'emploi et type de contrat des actifs occupés de 15-29 ans, par sexe (en %)

	Femme	Homme	Ensemble
Non salariés	7,5	7,9	7,7
Indépendants	79,3	71,8	75,5
Employeurs	19,1	27,0	23,1
Aides familiaux	1,6	1,2	1,4
Salariés	92,5	92,1	92,3
Apprentis	6,1	9,5	7,8
Intérimaires	1,9	2,0	2,0
Emploi aidés, contrats de qualification	2,5	2,9	2,7
Stagiaires	1,4	1,8	1,6
CDD	35,9	34,2	35,0
CDI	52,2	49,5	50,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

2 Deux jeunes actifs occupés sur trois n'ont pas le baccalauréat

Statut d'emploi et type de contrat des actifs occupés de 15-29 ans par niveau de diplôme (en %)

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat et équivalents	CAP, BEP et équivalents	Brevet, CEP	Sans diplôme	Ensemble
Non salariés	10,5	3,7	18,3	25,5	21,1	20,9	100,0
Indépendants	10,3	3,2	17,5	24,0	23,3	21,8	100,0
Employeurs	9,8	5,8	20,2	29,9	15,2	19,2	100,0
Aides familiaux	28,3	0,0	33,9	37,9	0,0	0,0	100,0
Salariés	11,4	4,6	21,6	30,0	17,6	14,8	100,0
Apprentis	24,1	12,8	26,6	27,4	6,7	2,4	100,0
Intérimaires	12,9	4,2	37,2	30,5	9,3	6,0	100,0
Emploi aidés, contrats de qualification	20,3	9,8	26,1	29,0	10,7	4,0	100,0
Stagiaires	32,1	11,2	18,8	19,3	8,2	10,3	100,0
CDD	12,0	4,5	22,9	31,8	16,2	12,6	100,0
CDI	7,8	3,0	19,2	29,6	21,2	19,2	100,0
Ensemble	11,3	4,6	21,4	29,7	17,8	15,3	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

3 La moitié des jeunes salariés qui travaillent à temps partiel sont en CDD

Statut d'emploi et type de contrat des actifs occupés de 15-29 ans à temps partiel, par sexe (en %)

	Femme	Homme	Ensemble
Non salariés	4,6	6,2	5,3
Indépendants	78,7	80,0	79,4
Employeurs	16,8	17,3	17,1
Aides familiaux	4,5	2,7	3,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Salariés	95,4	93,8	94,7
Apprentis	9,9	18,6	13,8
Intérimaires	3,8	3,9	3,9
Emploi aidés, contrats de qualification	5,3	7,0	6,0
Stagiaires	1,9	4,7	3,1
CDD	57,3	46,8	52,7
CDI	21,8	19,0	20,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

Le niveau des salaires n'est pas toujours en rapport avec le diplôme

En Martinique, un marché du travail contraint par une crise récurrente ne permet pas toujours aux diplômés de mettre en pratique leur acquis dans un poste correspondant à leur niveau de formation. Aussi, la recherche d'emploi s'oriente-t-elle vers le secteur tertiaire qui absorbe très majoritairement les jeunes actifs diplômés.

Guy Mystille

À niveau de diplôme correspondant, les postes de cadres sont rarement accessibles

Une fois les études achevées et l'insertion effectuée, il n'y a pas forcément d'adéquation entre le niveau de diplôme et le niveau professionnel occupé. Ainsi, la moitié des diplômés du supérieur long doit se contenter d'une position intermédiaire entre cadres et agents d'exécution. Le rapport est similaire pour les jeunes personnes insérées disposant d'un diplôme du supérieur court.

Seulement 22 % des diplômés du supérieur long exerceront une fonction d'encadrement ou une profession intellectuelle supérieure un à quatre ans après la fin de leur formation initiale. Progressivement toutefois, l'insertion aboutit à une meilleure concordance entre leur diplôme et leur niveau d'emploi. Ainsi, lorsque la sortie de formation initiale s'est faite depuis cinq à dix ans, les jeunes diplômés du supérieur long sont davantage des cadres ou exercent des professions intellectuelles supérieures.

Les jeunes bacheliers ou détenant un diplôme équivalent accèdent à des emplois peu qualifiés : 58 % des jeunes actifs occupés moins de cinq ans après l'obtention de leur diplôme sont des employés. Toutefois, il arrive que, faute de mieux, des jeunes détenteurs d'un diplôme supérieur long se contentent de ce statut. Les personnes jeunes,

non ou peu diplômées, représentent plus de la moitié des ouvriers. Cependant, après un intervalle de cinq à dix ans après la fin de leur formation initiale, ces personnes occupent souvent des postes d'employés.

Le niveau de diplôme conditionne le niveau de rémunération

Les jeunes diplômés, de l'enseignement supérieur bénéficient de salaires nettement plus élevés que ceux du secondaire. Les jeunes récemment diplômés disposent d'un salaire net médian de 1 600 euros après des études supérieures longues. Ce salaire net médian n'est plus que de 1 250 euros après des études supérieures courtes.

Le salaire des sortants du supérieur long augmente avec leur grande ancienneté sur le marché du travail.

Les jeunes récemment détenteurs d'un diplôme du secondaire ont un salaire net médian de 1 100 euros. Les peu diplômés sont les moins bien rémunérés. Leur salaire net médian est de 700 euros lorsque leur sortie de formation initiale date de moins de 4 ans.

L'importance quantitative du sous-emploi induit arithmétiquement à des situations de précarité. Celles-ci concernent davantage les personnes qui ont terminé leur formation initiale sans diplôme ou avec un diplôme peu valorisé. Par ailleurs, il y a

des inégalités salariales entre les femmes et les hommes à niveau de diplôme similaire : le salaire mensuel net médian des jeunes actives âgées de moins de 30 ans est supérieur à celui des hommes d'une tranche d'âge identique.

À l'inverse, lorsque les jeunes actifs de moins de 30 ans détiennent un diplôme du supérieur court, leur salaire mensuel net médian est supérieur à celui des femmes. Lorsque le métier exercé demande peu de qualification, les hommes sont mieux rémunérés que les femmes.

Le secteur tertiaire est le plus gros pourvoyeur d'emploi des jeunes

Quel que soit le niveau de diplôme, l'embauche des jeunes s'effectue majoritairement au sein du secteur tertiaire. En 2014, 39 % des récents diplômés du supérieur long ont rejoint le domaine de la santé humaine et de l'action sociale, et 20 % l'enseignement.

Si les études ont été achevées depuis cinq à dix ans, les diplômés du supérieur se sont répartis dans le secteur du commerce, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'administration publique. Pour 25 % d'entre-eux, les diplômés du supérieur court et les titulaires d'un baccalauréat ou équivalent ont été embauchés dans le secteur du commerce et réparation d'automobiles et de motocycles. ■

1 À diplôme équivalent, des inégalités de salaires entre femmes et hommes

Salaire mensuel net médian selon le sexe et le diplôme

Salaire mensuel net médian (en €)	
Femme	
Diplôme du supérieur long	1 911
Diplôme du supérieur court	1 154
Baccalauréat et équivalents	1 100
CAP-BEP et équivalent	870
Brevet, CEP et sans diplôme	766
Homme	
Diplôme du supérieur long	1 700
Diplôme du supérieur court	1 535
Baccalauréat et équivalents	1 100
CAP-BEP et équivalent	1 268
Brevet, CEP et sans diplôme	800

Lecture : le salaire mensuel net médian d'une jeune femme diplômée du supérieur long est de 1 911 euros, alors qu'il est de 1 700 euros pour un jeune homme.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

2 Les diplômés du supérieur travaillent majoritairement à temps complet

Salaire mensuel net médian selon le temps de travail et le diplôme

Salaire mensuel net médian (en €)	
À temps complet	
Diplôme du supérieur long	1 700
Diplôme du supérieur court	1 300
Baccalauréat et équivalents	1 100
CAP-BEP et équivalent	1 200
Brevet, CEP et sans diplôme	1 006
À temps partiel	
Diplôme du supérieur long	–
Diplôme du supérieur court	700
Baccalauréat et équivalents	700
CAP-BEP et équivalent	600
Brevet, CEP et sans diplôme	750

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

3 Une majorité de jeunes dans le secteur tertiaire

Actifs occupés en 2014 depuis la sortie de formation initiale et l'activité économique (en %)

	De 1 à 4 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans
Agriculture	1,1	0,8	5,5
Industrie	4,1	6,5	5,6
Construction	6,6	1,5	5,7
Tertiaire	88,2	91,3	82,2
Total	100	100	100

Lecture : le secteur tertiaire absorbe majoritairement les jeunes actifs et particulièrement 10 ans après la sortie de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

4 Durant les premières années après la fin des études, le diplôme n'est pas une garantie du niveau d'emploi

Actifs occupés 1 à 4 ans après la sortie de leur formation selon le diplôme et la catégorie socioprofessionnelle en 2014

	Supérieur long	Supérieur court	Baccalauréat et équivalents	CAP-BEP et équivalent	Brevet, CEP et sans diplôme
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	ns	ns	7	ns	ns
Cadres et professions intellectuelles supérieur	22	ns	ns	ns	ns
Professions intermédiaires	48	49	15	ns	ns
Employés	26	36	59	22	ns
Ouvriers	ns	15	20	32	ns
Total	100	100	100	100	///

Lecture : dans les premières années après leur sortie de formation et lorsqu'ils ont trouvé un emploi, 15 % des titulaires d'un diplôme du supérieur en filière courte sont employés comme ouvriers.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

De nombreux jeunes émigrent vers l'Hexagone

Près de la moitié des jeunes de 15 à 29 ans résidant en Martinique sont actifs, en emploi ou chômeurs et représentent 17,7 % de la population active de Martinique. Les plus jeunes sont, en effet, encore à leurs études et de nombreuses jeunes femmes ne se portent pas sur le marché de l'emploi. En 2012, 51 340 Martiniquais, âgés de 15 à 29 ans, vivent hors de leur région d'origine et représentent un quart des natifs résidant en Métropole. Plus de six originaires sur dix sont installés principalement en région francilienne. Ils sont plus nombreux dans la tranche d'âge 18-24 ans et plus diplômés que les résidents sur l'île qui ont plus de difficulté à trouver un emploi durable. Les diplômés du supérieur sont plus assurés d'obtenir un CDI : les jeunes martiniquaises dans ce cas sont plus favorisées que leurs homologues masculins (25 % contre 14 %).

Annick Couillaud

Une part importante des jeunes martiniquais en migration vers l'Hexagone et la Corse

En 2012, 51 340 martiniquais, âgés de 15 à 29 ans, ont été recensés hors de leur région d'origine et représentent 26,3 % des natifs résidant en France. Ils sont installés principalement en régions hexagonales (96 %), surtout en région francilienne où ils sont plus de six jeunes sur dix. 4 % résident dans une autre région, dont près de deux tiers en Guadeloupe en raison de sa proximité. Les hommes sont plus nombreux que les femmes (52 %) alors que la situation s'inverse en Martinique (49 %). Plus de la moitié de ces jeunes (53 %) ont entre 18 et 24 ans. Parmi ces derniers, la majorité poursuit des études (42 %) et plus d'un tiers est en emploi (36 %).

C'est en effet, dans cette tranche d'âge, qu'ils ont été plus nombreux à partir pour poursuivre leurs études supérieures ou fuir une situation de l'emploi difficile en Martinique. Près de quatre sur dix sont d'ailleurs des actifs ayant un emploi (9 800) et un sur six se déclare au chômage. Entre 25 et 29 ans, ils sont sept sur dix à travailler.

Les jeunes originaires sont plus diplômés que les résidents

En 2012, les jeunes originaires résidant en Hexagone sont plus nombreux à être diplômés, neuf sur dix contre huit sur dix parmi ceux résidant en Martinique. Néanmoins, seule la tranche des 20-24 ans présente un taux de diplômés supérieur à ceux résidant en Martinique (38,7 % contre 31,7 %), notamment lorsque le niveau BAC est atteint (+ 11,5 points). Les diplômés du supérieur creusent davantage l'écart. Ceux n'ayant aucun diplôme en Martinique (deux sur dix) sont majoritairement représentés dans la cohorte des 15-19 ans, lesquels sont également plus nombreux à être diplômés du BEPC que les originaires résidant en Hexagone

(respectivement 18,5 % et 16,2 %).

Au regard de la taille du tissu économique de Martinique, l'enseignement professionnel supérieur souffre de la comparaison avec l'Hexagone. Ainsi, les départs de jeunes martiniquais allant se former en Hexagone sont fréquents et bien souvent la plupart ne reviennent pas travailler sur l'île.

S'orientant davantage vers les filières professionnelles, les jeunes résidents sont proportionnellement plus nombreux que les originaires à obtenir les diplômes professionnalisant (CAP/BEP). Ainsi, pour ces deux diplômes, l'écart est supérieur de 4 points, répartis à part égale sur le CAP ou le BEP. A contrario, les originaires titulaires du diplôme de baccalauréat professionnel ont un écart supérieur de 3,3 points.

L'accès à l'emploi est difficile en Martinique

La région de résidence joue un rôle important en matière d'insertion, le devenir des débutants étant corrélé à la situation locale du marché du travail. Ainsi en Martinique, les jeunes de 15-29 ans sont particulièrement touchés par le chômage (48 %). Le chômage touche moins les originaires en Île-de-France (26 %) ou en Hexagone (22 %). L'accès à l'emploi en Hexagone y est donc plus favorable.

En Martinique comme en Hexagone, les femmes sont plus touchées par le chômage et par l'inactivité que les hommes. Elles sont plus nombreuses à être au foyer également, cette différence étant plus marquée en Martinique qu'en Hexagone. Les femmes sont en revanche proportionnellement plus nombreuses que les hommes à suivre des études (53 %), leur part est équivalente en Martinique comme en Hexagone.

Comparés aux autres originaires résidant hors Martinique, les originaires franciliens se distinguent du fait qu'ils y sont plus di-

plômés à partir du bac (+ 0,7 point au bac professionnel) et plus sensiblement diplômés du supérieur (près de 7 points de plus que pour les autres originaires). Ils exercent des emplois nettement plus qualifiés (12 % ont un emploi de cadre, soit le double des jeunes cadres en Martinique).

Parmi les actifs de 20-29 ans, la proportion d'employés est sensiblement plus élevée en Martinique (40 %) et en Guadeloupe (39 %) qu'en Hexagone (34 %), alors que la situation est inverse pour les cadres qui sont plus nombreux en Hexagone (11 %) qu'en Martinique (5 %). Les professions intermédiaires sont proches de l'Hexagone (entre 25 % et 26 %). La poursuite des études supérieures pour assurer les métiers de cadre entraîne une arrivée plus tardive sur le marché du travail. Ainsi la proportion de cadres est plus élevée parmi les jeunes martiniquais âgés de 25-29 ans (10 %)

L'absence de diplôme accentue la précarité de l'emploi

En 2012, 15 400 jeunes martiniquais occupent un emploi salarié et 15 140 ont déclaré être chômeurs. Ce sont les jeunes femmes qui sont particulièrement touchées par le chômage (52,7 %).

Parmi les jeunes salariés en emploi, les taux de contrats à durée indéterminée est certes plus élevé chez les femmes (52 % contre 48 % chez les hommes), ce qui peut s'expliquer notamment par une surreprésentation des femmes dans l'emploi public total en Martinique (62 %).

Les conditions d'emploi des autres jeunes entrent dans la définition des emplois précaires : trois quarts sont en CDD et un quart est composé des autres emplois provisoires (*définitions*). Le sous-emploi, facteur de précarité, touche davantage les femmes que les hommes. En Martinique, elles sont plus nombreuses à travailler en temps partiel (31 %) que les hommes (24 %). ■

1 Six originaires sur dix résident en Île-de-France en 2012

Structure des jeunes de 15 - 29 ans par groupe d'âge en 2012 (effectifs et part en %)

Région de résidence	15-17 ans	18-24 ans	25-29 ans	Ensemble 15-29 ans	Part des jeunes
Guadeloupe	287	544	332	1 163	2,3
Guyane	163	237	196	596	1,2
La Réunion	40	59	32	131	0,3
Sous-total recensés	490	840	560	1 890	3,7
Île-de-France	5 932	16 600	8 132	30 664	59,7
Rhône-Alpes	556	1 335	597	2 488	4,8
Midi-Pyrénées	284	1 147	486	1 916	3,7
Aquitaine	252	1 037	556	1 844	3,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	429	791	366	1 586	3,1
Autres régions de France métropolitaine	2 518	5 692	2 740	10 950	21,4
Sous-total recensés	9 971	26 602	12 877	49 448	96,3
Ensemble	10 462	27 442	13 434	51 337	100

Champ : personnes originaires de Martinique, âgées 15 à 29 ans, recensées en Métropole ou en Outre-mer.

Source : recensement de la population 2012, exploitation complémentaire, migrations résidentielles.

2 Les jeunes martiniquais sont moins diplômés à 20-24 ans que les originaires

Répartition des jeunes de 15-29 ans, avec ou sans diplôme, selon la région de résidence au RP 2012 (en %)

	15-19 ans		20-24 ans		25-29 ans		15-29 ans	
	Martinique	Originaires	Martinique	Originaires	Martinique	Originaires	Martinique	Originaires
Jeunes diplômés	30,6	28,5	26,4	36,1	24,1	24,3	81,1	89,0
Certificat d'études primaires	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4
BEPC, brevet	18,5	16,2	1,8	1,9	0,8	0,8	21,0	18,9
CAP, brevet de compagnon	1,9	1,3	3,2	2,0	2,4	1,5	7,5	4,8
BEP	2,8	2,6	4,3	3,6	3,9	3,3	11,1	9,5
Bac général, brevet supérieur	5,0	5,4	6,7	8,2	3,6	2,9	15,2	16,4
Bac techno. ou professionnel	1,8	2,2	5,1	7,7	4,1	4,4	11,0	14,3
Diplôme univ. 1er cycle	0,2	0,6	3,4	7,4	4,8	5,2	8,5	13,2
Diplôme univ. 2e ou 3e cycle	0,2	0,1	1,7	5,2	4,5	6,2	6,5	11,5
Jeunes non diplômés	9,4	6,6	5,3	2,6	4,2	1,8	18,9	11,0
Ensemble des jeunes	40,0	35,1	31,7	38,7	28,3	26,2	100,0	100,0

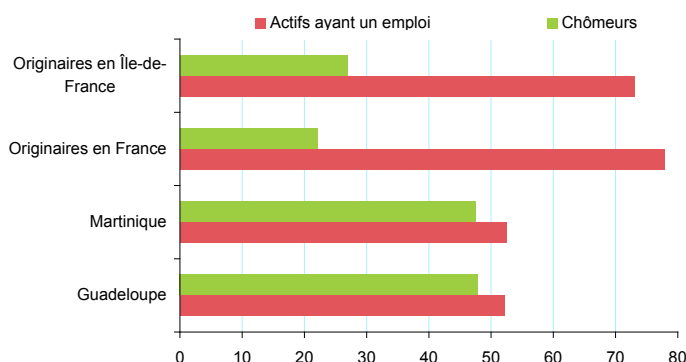
Champ : les jeunes de 15 à 29 recensés en Martinique et les jeunes originaires de 15 à 29 ans recensés en France.

Lecture : la part des jeunes de Martinique diplômés de 20-24 ans (26,4 %) est inférieure à celle des originaires au même âge (36,1 %).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

3 Les originaires sont plus favorisés par l'emploi que les jeunes en Martinique

Répartition des jeunes de 15 - 29 ans dans la population active (en %)



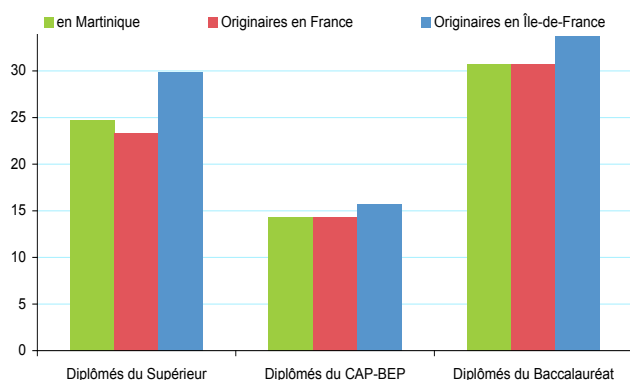
Champ : population des 15-29 ans des résidents en Martinique et des originaires.

Lecture : la part des actifs ayant un emploi en Martinique est de 52 % et celle des originaires en Île-de-France est de 74 %.

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

4 Les originaires franciliens sont davantage diplômés du supérieur

Part des diplômés comparée entre les jeunes de Martinique et les originaires (en %)



Champ : population des 15-29 ans des résidents en Martinique, et des originaires.

Lecture : la part des originaires franciliens diplômés du supérieur est de 30 %, celle des jeunes martiniquais est de 25 % (- 5 points).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

5 Les contrats à durée indéterminée concernent davantage les jeunes femmes actives

Répartition des jeunes de 15-29 ans dans la population active (en %)

	Martinique		Guadeloupe		Métropole	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Emplois précaires y compris CDD	50	50	51	49	52	48
dont CDD	49	51	48	52	45	55
CDI	48	52	50	50	50	50

Champ : population active salariée des 15-29 ans résidant en Martinique.

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

Plus de la moitié des diplômés opte pour des formations techniques ou professionnelles

En Martinique, les femmes choisissent majoritairement les formations disciplinaires et technico-professionnelles des services, contrairement aux hommes qui privilégient les formations technico-professionnelles de la production. Les taux d'activité et d'emploi des jeunes ayant suivi une formation courte sont plus élevés que ceux des jeunes ayant suivi une formation longue.

Lise Demougeot

Des choix d'orientation contrastés pour les filles et les garçons

En Martinique, les filles choisissent des spécialités de formation différentes de celles des garçons. Les spécialités se divisent en trois grands domaines de formation (*définitions*) : les formations générales et disciplinaires et les formations techniques et professionnelles, de la production d'une part et des services d'autre part.

Les femmes se dirigent majoritairement vers les formations disciplinaires et technico-professionnelles des services à part égale (47 %) (*figure 1*), tandis que les hommes sont plus d'un tiers à choisir les formations technico-professionnelles de la production. Ainsi, certains domaines de formation sont davantage privilégiés par les hommes, d'autres par les femmes.

En 2014, parmi les diplômés, plus de la moitié des jeunes martiniquais ont suivi une formation technique ou professionnelle. Les formations technico-professionnelles -des services ou de la production-, choisies par 54 % des jeunes diplômés, sont les plus fréquentes. Parmi eux, près des deux tiers ont choisi les services (66 %). Le devenir professionnel des jeunes est lié à leur ni-

veau de diplôme, mais il dépend aussi de leur domaine de formation. Les choix opérés par les jeunes martiniquais en termes d'orientation scolaire ont un impact sur leur insertion professionnelle, c'est pourquoi la plupart choisissent des domaines de formation a priori porteurs en termes d'emploi.

Des choix d'orientation mal adaptés au marché local de l'emploi

En 2014, les jeunes ayant suivi une formation disciplinaire ont un taux d'activité (*définitions*) moyen de 17 % (*figure 2*). Les spécialités du domaine disciplinaire correspondent généralement à des formations longues, ce qui explique que le taux d'activité des jeunes qui s'orientent dans ce domaine soit faible, car beaucoup d'entre eux sont encore scolarisés. A contrario, près de deux tiers des jeunes qui ont choisi une formation technico-professionnelle, a priori plus courte, sont actifs.

Le taux d'emploi (*définitions*) est lui aussi lié au domaine de formation des jeunes martiniquais. Faible pour ceux s'étant dirigés vers une formation disciplinaire

(11 %), il est beaucoup plus élevé pour ceux qui se sont orientés vers les formations technico-professionnelles des services ou de la production (respectivement 43 % et 34 %), les premiers étant encore plus souvent en études. L'offre de formation ne couvre pas tout l'éventail du marché du travail. Cela pousse alors certains jeunes martiniquais à poursuivre leur formation en France hexagonale, ou à y trouver un emploi en lien avec leur formation.

En Martinique, l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi local en fonction de leur sexe dépend du domaine de formation choisi. Le taux d'activité des hommes est largement supérieur à celui des femmes dans le domaine de formation technico-professionnel de la production (écart moyen de 25 points), équivalent dans le domaine de formation technico-professionnelle des services et favorable aux femmes dans le domaine de formation disciplinaire (écart moyen de 7 points).

Le taux d'emploi suit la même tendance. Quant au taux de chômage (*définitions*), il est, par rapport à celui des hommes, plus élevé pour les femmes quel que soit leur domaine de formation. ■

Les **domaines de formation** correspondent à la spécialité du diplôme le plus élevé obtenu. Ils sont constitués à partir de la nomenclature des spécialités de formation (NSF), qui comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100, un niveau 700. Dans cette fiche et pour des raisons de représentativité, les postes correspondant à des grands domaines de spécialité ont été constitués par agrégation de domaines plus détaillés de la façon suivante :

- **Domaines disciplinaires** : Formations générales - Mathématiques et sciences - Sciences humaines et droit - Lettres et arts ;
- **Domaines technico-professionnels de la production** : Spécialités pluri-technologiques de la production - Agriculture, pêche, forêts et espaces verts - Transformations - Génie civil, construction et bois - Matériaux souples - Mécanique, électricité, électronique ;
- **Domaines technico-professionnels des services** : Échanges et gestion - Communication et information - Services aux personnes - Services à la collectivité.

1 La production, un domaine de formation très peu choisi par les jeunes martiniquaises

Répartition des jeunes de 15-29 ans par sexe et domaine de formation (en %)

	Homme	Femme	Ensemble
Domaines de formation disciplinaires	44	47	46
Domaines de formation technico-professionnels de la production	34	6	19
Domaines de formation technico-professionnels des services	22	47	36
Ensemble	100	100	100

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

2 Seuls 17,3 % des jeunes ayant suivi une formation disciplinaire sont en activité

Statuts d'activité des jeunes de 15-29 ans, par sexe et domaine de formation (en %)

	Taux d'emploi			Taux de chômage			Part du chômage			Taux d'activité		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Domaines de formation disciplinaires	9	13	11	32	39	36	4	8	6	13	20	17
Domaines de formation technico- professionnels de la production	39	13	34	45	71	48	31	32	31	70	45	66
Domaines de formation techniques et professionnelles des services	46	42	43	27	33	31	17	20	19	63	62	62
Ensemble	27	26	27	37	37	37	16	15	16	43	41	42

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2014.

La moitié des jeunes en études

En Martinique, près de la moitié des jeunes âgés de 15 à 29 ans est scolarisée en 2012, un peu plus qu'en France hexagonale. Après une scolarisation moyenne de 18,3 années, huit jeunes martiniquais sur dix sont diplômés. Parmi eux, près d'un tiers est titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Lise Demougeot

En 2012, 81 601 élèves sont scolarisés en Martinique dans l'enseignement primaire et secondaire, dont 42 239 dans le premier degré et 39 362 dans le second degré. Depuis 1998, les effectifs d'élèves se réduisent chaque année. La France hexagonale suit la même tendance depuis 1997 et jusqu'en 2009, puis elle connaît un regain, contrairement à la Martinique. Entre 1998 et 2012, le nombre d'élèves martiniquais diminue de 23,4 % dans le premier degré, soit une baisse annuelle moyenne de 1,9 %. Dans le second degré, cette baisse est moins marquée sur la même période (17,6 %), avec un rythme annuel moyen de - 1,4 % d'élèves.

47,3 % des jeunes martiniquais sont scolarisés

En 2012, la moitié des jeunes âgés de 15 à 29 ans est scolarisée. Leur taux de scolarisation (*définitions*) est de 47,3 %, un peu plus qu'en France hexagonale (45,8 %) (*figure 1*). Le taux global de scolarisation des 15-29 ans est donc supérieur en Martinique, et pourtant, les taux de scolarisation par âge détaillé sont tous plus élevés en France hexagonale. Cette situation s'explique notamment par le fait que de nombreux jeunes quittent la Martinique pour trouver un emploi en France hexagonale et, dans une moindre mesure, pour poursuivre leurs études.

Ces départs font alors baisser la proportion de jeunes dans la population totale. Ainsi, au lieu d'avoir des classes d'âge représentées de manière quasiment équivalente entre 15 et 29 ans comme en France hexagonale, la proportion de chaque classe d'âge en Martinique diminue quand l'âge augmente. Dès lors, les jeunes classes d'âges ayant un taux de scolarisation plus important augmentent mécaniquement le taux de scolarisation global des 15-29 ans.

Les jeunes martiniquaises sont plus souvent scolarisées que les jeunes martiniquais. La France hexagonale suit la même tendance.

En Martinique, les différences sont toutefois plus marquées entre les deux sexes, particulièrement entre 18 et 24 ans. Les écarts, favorables aux jeunes femmes, sont en moyenne de 4,8 points en Martinique contre 3,3 points en France hexagonale. À partir de 18 ans, beaucoup de jeunes hommes quittent la Martinique pour la France hexagonale si bien que les taux de scolarisation des hommes chutent à partir de cet âge. Les femmes sembleraient cumuler les situations défavorables à un désir de départ : elles sont plus souvent inactives et plus fréquemment mères jeunes.

Un Martiniquais est scolarisé en moyenne durant 18,3 ans

En 2012, l'espérance de scolarisation (*définitions*) est estimée à 18,3 années en Martinique et reste proche de celle de la France hexagonale (18,8 années) (*figure 2*). Entre 2 ans et 29 ans, le taux de scolarisation des femmes est presque toujours supérieur à celui des hommes avec une espérance de scolarisation de 18,7 années, tandis qu'elle n'est que de 17,9 années pour les hommes. Depuis 2007, la durée moyenne des études, mesurée par l'espérance de scolarisation, a légèrement fléchi en Martinique, alors qu'elle est restée stable en France hexagonale.

De nombreux jeunes martiniquais sans diplôme

En Martinique, près de deux jeunes sur dix ne sont pas diplômés (*figure 4*), alors qu'en France hexagonale, seulement 13,4 % des 15-29 ans n'ont aucun diplôme. Les jeunes martiniquais sont également peu nombreux à obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur (14,9 % contre 25,7 % en France hexagonale). Cependant, en raison de poursuites d'études de plus en plus tardives, ils sont nombreux à être encore scolarisés : 33,6 % des 20-24 ans et 6,1 % des 25-29 ans (*figure 3*). C'est pourquoi, afin de mieux appréhender la répartition des di-

plômes chez les jeunes martiniquais, il est préférable de considérer la tranche d'âge immédiatement supérieure, à savoir les 30-34 ans. En Martinique, la structure des diplômes de cette classe d'âge diffère de la France hexagonale à deux niveaux. La proportion de jeunes sans diplôme, d'une part, est beaucoup plus élevée en Guadeloupe (+ 8,1 points), alors que celle des diplômés de l'enseignement supérieur, d'autre part, est nettement plus importante en France hexagonale (+ 10,6 points) (*figure 5*).

En 2012, le niveau de diplôme des jeunes martiniquaises est plus élevé que celui des jeunes martiniquais. Les hommes sont plus nombreux à obtenir des diplômes professionnels tels que le BEP ou le CAP : 23,1 % d'entre eux contre 18,4 % d'entre elles ; tandis que les femmes sont davantage titulaires de diplômes équivalents ou supérieurs au baccalauréat (66,5 % d'entre elles contre 55,0 % d'entre eux). Le constat est le même en France hexagonale. Les hommes terminent leur formation initiale plus tôt que les femmes car ils se dirigent plus souvent vers les filières courtes. ■

Le niveau de formation des jeunes apprentis martiniquais progresse

En Martinique, on dénombre 1 599 apprentis en 2012, soit 3,6 % des jeunes âgés de 16 à 25 ans (*figure 6*). Entre 2010 et 2012, la part des jeunes en apprentissage est restée stable, mais leur niveau de formation a évolué. La proportion d'apprentis préparant un diplôme de second cycle court professionnel (CAP, BEP) reste la plus importante (38,1 % en 2012), mais celle-ci diminue de 7,4 points sur la période. À l'inverse, les effectifs des niveaux de formation I, II et III (correspondant à la préparation de diplômes de niveau équivalent ou supérieur à bac+2) concernent de plus en plus de jeunes : 19,4 % en 2010 et 28,5 % en 2012.

1 La moitié des jeunes martiniquais est scolarisée

Taux de scolarisation des 15-29 ans, par sexe et âge (en %)

		Ensemble	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	26-29 ans
Martinique	Homme	46,5	97,7	94,7	90,7	75,4	63,5	50,1	37,4	27,4	18,7	10,8	8,3	3,9
	Femme	48,0	98,6	96,8	92,8	86,4	71,3	57,3	43,4	37,8	24,1	18,3	13,4	5,6
	Ensemble	47,3	98,2	95,8	91,7	80,8	67,3	53,5	40,2	32,5	21,4	14,9	11,1	4,8
	Effectif	65 888	5 343	5 344	5 465	5 254	4 979	4 765	4 316	4 109	3 978	3 739	3 817	14 778
Métropole	Homme	44,7	98,6	96,0	92,1	81,8	69,8	58,6	48,8	40,8	26,1	18,2	12,1	5,5
	Femme	46,9	98,8	97,0	94,4	86,3	76,6	66,2	56,2	46,5	31,2	20,9	13,9	6,6
	Ensemble	45,8	98,7	96,5	93,2	84,0	73,1	62,3	52,4	43,6	28,6	19,5	13,0	6,1

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

2 La durée des études fléchit légèrement en Martinique

Espérance de scolarisation de 2 à 29 ans, par sexe (en année)

		2007	2012
Martinique	Homme	18,2	17,9
	Femme	18,9	18,7
	Ensemble	18,6	18,3
Métropole	Homme	18,5	18,5
	Femme	19,0	19,0
	Ensemble	18,8	18,8

Lecture : en 2012, un enfant entrant en maternelle à 2 ans peut espérer être scolarisé 18,3 ans en moyenne en Martinique et 18,8 ans en France en fonction des taux de scolarisation du moment.

Source : Insee, Recensements de la population 2007 et 2012, exploitation principale.

3 Entre 15 et 29 ans, de nombreux jeunes sont encore scolarisés

Niveau de diplôme des non scolarisés de 15-34 ans, par tranche d'âge (en %)

	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
Non scolarisés	12,9	66,4	93,9
Aucun diplôme	5,1	14,9	15,0
BEPC	2,1	3,7	2,5
BEP ou CAP	3,2	18,3	21,4
Bac général	1,4	9,3	11,7
Bac technologique ou professionnel	1,1	11,3	13,8
Diplôme du supérieur, 1 ^{er} cycle	0,1	6,1	15,2
Diplôme du supérieur, 2 ^e & 3 ^e cycle	0,0	2,8	14,3
En cours de scolarisation	87,1	33,6	6,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

4 Deux Martiniquais de 15-29 ans sur dix ne sont pas diplômés

Répartition des diplômes des 15-29 ans par sexe en 2012 (en %)

	Martinique			Métropole		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Aucun diplôme	22,5	16,1	19,2	15,2	11,6	13,4
BEPC	21,4	20,9	21,1	18,0	18,0	18,0
BEP CAP	21,3	15,6	18,4	19,0	14,0	16,5
Baccalauréat	24,0	28,7	26,4	25,7	27,2	26,4
1 ^{er} cycle universitaire	6,5	10,3	8,4	11,2	15,1	13,2
2 ^e cycle universitaire	4,4	8,5	6,5	10,9	14,1	12,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

5 Deux Martiniquais de 30-34 ans sur dix sans aucun diplôme

Répartition des diplômes des 30-34 ans en 2012 par sexe (en %)

	Martinique			Métropole		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Aucun diplôme	18,6	13,4	15,6	13,2	10,7	11,9
BEPC	3,3	1,8	2,4	3,5	3,1	3,3
BEP CAP	23,1	18,4	20,4	24,4	15,7	19,9
Baccalauréat	24,4	24,7	24,6	16,2	18,2	17,2
1 ^{er} cycle universitaire	15,4	20,2	18,2	19,1	25,1	22,2
2 ^e cycle universitaire	15,2	21,5	18,9	23,7	27,1	25,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation principale.

6 La part des jeunes martiniquais en apprentissage reste stable

Répartition des apprentis âgés de 16 à 25 ans selon leur niveau de formation (en %)

	Année 2012-2013		Année 2011-2012		Année 2010-2011	
	Martinique	Métropole	Martinique	Métropole	Martinique	Métropole
Nombre d'apprentis	1 599	397 361	1 523	399 482	1 586	392 337
Part des apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans	3,6	5,2	3,5	5,2	3,4	5,1
Niveau V	38,1	45,5	37,4	46,2	45,5	47,7
Niveau IV	33,3	28,6	37,3	30,2	35,2	30,6
Niveau I, II, III	28,5	25,9	25,3	23,6	19,4	21,7

Champ : apprentis âgés de 16 à 25 ans sous tutelle des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture.

Note : la part des apprentis parmi les 16-25 ans est calculée à partir des estimations de population au 1^{er} janvier.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, DEPP ; Insee, Estimations de population.

DOSSIERS

Le niveau de vie des jeunes guadeloupéens rattrape celui des jeunes martiniquais

Le niveau de vie des jeunes antillais s'est amélioré mais de manière inégale. La Guadeloupe et la Martinique suivent deux trajectoires opposées en termes d'inégalités de niveau de vie : entre 2001 et 2011, les jeunes guadeloupéens ont rattrapé puis dépassé le niveau de vie des jeunes martiniquais. Dans le contexte d'une inflation comparable dans les deux îles, les jeunes guadeloupéens gagnent du pouvoir d'achat, celui des jeunes martiniquais stagne. Dans le même temps, la pauvreté des jeunes s'est réduite en Guadeloupe, elle a augmenté en Martinique.

Nicolas Kempf

Le niveau de vie des jeunes antillais s'est amélioré entre 2001 et 2011, notamment en Guadeloupe

En 2011, le niveau de vie moyen des jeunes guadeloupéens et martiniquais s'élève respectivement à 1 120 € et à 1 075 € par mois. En 10 ans, il s'est amélioré de manière inégale. Alors que cette augmentation a été de 21 % en Martinique, elle a atteint 56 % en Guadeloupe. En 2001, le niveau de vie des jeunes guadeloupéens était très inférieur à celui de leurs homologues martiniquais.

Porté par une économie guadeloupéenne dynamique durant les années 2001-2008, le niveau de vie de ces jeunes a rattrapé puis dépassé celui des jeunes martiniquais. En outre, le phénomène démographique de vieillissement des populations des Antilles expliquerait en partie cette hausse du niveau de vie : avec une population antillaise qui fait moins

d'enfants qu'auparavant, la taille des ménages se réduit, ce qui, à revenu comparable, augmente mécaniquement le niveau de vie.

En 2011, le niveau de vie annuel moyen des jeunes (12 890 €) demeure inférieur à la moyenne de l'ensemble de la population martiniquaise (14 820 €). La Guadeloupe affiche une configuration analogue : le niveau de vie moyen est de 13 420 €, alors que la moyenne guadeloupéenne est de 14 800 €.

Les inégalités de niveau de vie se réduisent en Guadeloupe, se creusent en Martinique

Les inégalités de niveau de vie sont moins prononcées en Martinique qu'en Guadeloupe. Elles sont mesurées en comparant le niveau de vie des 20 % de jeunes les plus riches avec celui des 20 % les plus pauvres aussi appelés jeunes les moins aisés. En

Martinique, le niveau de vie d'un jeune parmi les plus riches est 5,5 fois plus élevé que celui d'un jeune parmi les moins aisés. Ce rapport est de 6,1 pour la Guadeloupe ce qui traduit une situation plus inégalitaire.

Toutefois, les inégalités se réduisent en Guadeloupe. En 10 ans, la hausse du niveau de vie des jeunes les moins aisés a été plus importante que celle des plus riches, de respectivement 59 % contre 49 %.

En revanche, les inégalités augmentent en Martinique. Les 20 % de jeunes les plus riches ont eu une progression de leur niveau de vie plus forte que les jeunes les moins aisés, respectivement 17 % contre 10 %. Ce constat est à nuancer, car les jeunes appartenant au 2^e, 3^e et 4^e quintiles (*définitions*) sont ceux dont le niveau de vie a le plus progressé, de plus de 24 % en 10 ans.

1 Amélioration inégale du niveau de vie dans les Antilles

Évolution du niveau de vie moyen selon la richesse et l'émancipation

	Martinique			Guadeloupe		
	Niveau de vie moyen (en €)		Évolution entre 2001 et 2011 (en %)	Niveau de vie moyen (en €)		Évolution entre 2001 et 2011 (en %)
	2001	2011		2001	2011	
Ensemble	10 610	12 890	21	8 590	13 420	56
Selon le quintile de niveau de vie						
Inférieur à Q1	4 040	4 450	10	2 790	4 430	59
De Q1 à Q2	6 620	8 640	31	5 040	8 140	62
De Q2 à Q3	9 100	11 670	28	7 080	11 480	62
De Q3 à Q4	12 270	15 240	24	9 740	15 770	62
Supérieur à Q4	20 840	24 380	17	18 220	27 060	49
Q4/Q1	5,2	5,5	0,3	6,5	6,1	-0,4
Selon l'émancipation						
Jeunes émancipés	11 120	12 210	10	8 600	13 560	58
Jeunes vivant chez leurs parents	10 500	13 080	25	8 580	13 370	56

Champ : ménages dans lesquels vit au moins un jeune âgé entre 15 et 29 ans et dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Martinique, en 2011, les jeunes émancipés ont un revenu annuel moyen de 13 370 €, soit une évolution de 56 % par rapport à 2001.

Sources : Insee, enquêtes Budget de Famille 2001 et 2011.

En s'émancipant, les 15-29 ans tendent à maintenir le niveau de vie qu'ils avaient chez leurs parents

Les jeunes émancipés guadeloupéens ont un niveau de vie moyen supérieur à celui de leurs homologues martiniquais. Les jeunes émancipés sont âgés de 15 à 29 ans et constituent les personnes de référence (*définitions*) de leur ménage. Cette personne de référence est l'individu le plus âgé du ménage en situation d'activité : c'est très souvent celui ou celle qui apporte le plus de ressources au ménage. Les jeunes émancipés peuvent ainsi vivre seuls ou en couple avec enfant(s), en cohabitation avec d'autres plus jeunes, ou encore faire partie d'un ménage composé de lui-même et d'un parent à la retraite.

En Guadeloupe, les jeunes émancipés ont un niveau de vie similaire à ceux qui vivent chez leurs parents : il atteint 13 560 € par an. Il n'en va pas de même pour les jeunes émancipés martiniquais. Pour ces derniers, le niveau de vie s'élève à 12 210 € par an, soit 1 020 € par mois. Il est inférieur à celui des jeunes vivant chez leurs parents (13 080 €). Entre 2001 et 2011, la situation de ces jeunes s'est dégradée par rapport aux jeunes vivant chez leurs parents. Leur niveau de vie a progressé moins fortement, seulement 10 % contre 25 % pour les autres (*figure 1*).

Le niveau de vie des jeunes antillais est composé à 70 % de revenus issus d'une activité professionnelle

En 2011, le niveau de vie des jeunes en âge de s'insérer est composé essentiellement de revenus issus d'une activité professionnelle. Ils comprennent les salaires et les revenus des indépendants.

Les revenus sociaux représentent 25 % du niveau de vie des jeunes en Guadeloupe

et 28 % en Martinique. Il s'agit des transferts monétaires vers des individus ou des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre les risques de la vie. Ils comprennent les allocations chômage, les retraites, les minima sociaux, les aides au logement, les bourses d'études et les prestations familiales perçus par les ménages.

Viennent, ensuite, les revenus du patrimoine et les transferts inter ménages. Ils ne représentent qu'une faible part de leur niveau de vie soit 1 % chacun dans les deux îles.

Entre 2001 et 2011, la composition du niveau de vie des jeunes antillais a suivi deux trajectoires opposées selon l'île de résidence. En Guadeloupe, la part des revenus d'activité dans le niveau de vie a augmenté, entraînant ainsi une diminution de la part des revenus sociaux.

À l'inverse, en Martinique, la part des revenus d'activité dans le niveau de vie des jeunes a diminué, ce qui a entraîné une augmentation de la part des revenus sociaux. Ce changement de composition traduit une situation du marché du travail plus tendue, depuis 2008, pour les jeunes martiniquais que pour les jeunes guadeloupéens.

Avec une réactivité à l'évolution du marché du travail plus forte des revenus liés à l'activité que celle liée aux revenus sociaux, ce changement de composition expliquerait en partie la hausse de niveau de vie constatée en Guadeloupe et dans le même temps la faible hausse martiniquaise.

Le niveau de vie des jeunes les moins aisés est essentiellement composé de revenus sociaux

Parmi les 40 % de jeunes antillais les moins riches, 58 % de leur niveau de vie pro-

viennent de revenus sociaux. En détail, les minima sociaux représentent plus de 21 % de leurs revenus. Suivent ensuite les aides au logement et les prestations familiales. Ces jeunes ont des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi : le revenu d'activité ne représente que 30 % de leur niveau de vie

La structure du niveau de vie des jeunes émancipés est spécifique à chaque île

La structure du niveau de vie des jeunes émancipés est très différente d'une région à l'autre. En Guadeloupe, le niveau de vie de ces jeunes est constitué à 74 % de revenus d'activité et à 25 % de revenus sociaux. En Martinique, le rapport est de 62 % contre 33 % (*figure 2*).

Ainsi, dans les deux îles, les jeunes capables de s'émanciper sont le plus souvent ceux exerçant une activité professionnelle rémunératrice. Toutefois, ils restent dépendants de l'aide sociale et de celle de leurs parents.

La composition du niveau de vie des jeunes émancipés guadeloupéens tend à ressembler à celle des jeunes vivant chez leurs parents. En 2001, leur niveau de vie était composé à 67 % de revenus d'activité et à 29 % de revenus sociaux. Dix ans plus tard, la part du revenu d'activité a augmenté de 7 points, tandis que la part des revenus sociaux s'est réduite de 4 points.

En revanche, en Martinique, la composition du niveau de vie des jeunes émancipés s'est éloignée de celle des jeunes vivant chez leurs parents. En dix ans, la part du revenu d'activité a diminué de 10 points, lorsque la part des revenus sociaux augmentait de 9 points. Ainsi, la diminution des revenus d'activité a été presque totalement compensée par l'augmentation des revenus sociaux.

2 Le revenu d'activité, principale composante du niveau de vie des jeunes antillais

Composition du niveau de vie hors impôts selon l'émancipation (en %)

	Revenus d'activité	Revenus du patrimoine	Revenus sociaux	Autres revenus	Transferts monétaires interménages reçus	Transferts monétaires interménages versés
Martinique	70	1	28	< 1	1	100
Jeunes émancipés	62	< 1	33	0	5	100
Jeunes vivant avec leurs parents	71	1	28	< 1	< 1	100
Guadeloupe	73	1	25	0	1	100
Jeunes émancipés	74	< 1	25	< 1	1	100
Jeunes vivant avec leurs parents	73	1	25	0	1	100

Note : les valeurs < 1 correspondent à des valeurs inférieures à 0,5 %.

Champ : ménages dans lesquels vit au moins un jeune âgé entre 15 et 29 ans et dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Martinique, en 2011, le niveau de vie hors impôts des jeunes émancipés est composé principalement de 62 % de revenus d'activité et de 33 % de revenus sociaux.

Source : Insee, enquête Budget de Famille 2011.

De plus, ces jeunes bénéficient de l'aide de leur entourage. Ils perçoivent 5 % de leur niveau de vie en transferts inter-ménages.

Acquérir son indépendance en 2011 reste difficile pour les jeunes antillais : ils sont, en effet, confrontés à un chômage très important. De plus, l'augmentation des prix de l'alimentation et des loyers a été un frein à l'évolution de leur pouvoir d'achat.

Minima sociaux, principale composante des revenus sociaux

Les minima sociaux sont la première source de revenus sociaux versés aux jeunes antillais, respectivement 26 % en Guadeloupe et 27 % en Martinique. Ils sont composés de l'allocation aux adultes handicapés, du Revenu Minimum d'Insertion, de l'aide

sociale, de l'allocation de parent isolé, du minimum vieillesse et plus récemment du Revenu de Solidarité Active.

Les prestations familiales et les aides au logement sont les seconde et troisième source de revenus sociaux des jeunes antillais.

Les jeunes émancipés perçoivent un cinquième de leurs revenus sociaux en allocations chômage

La composition des revenus sociaux des jeunes émancipés est proche d'une île à l'autre. Ils sont composés principalement de minima sociaux (33 %) et d'aides au logement (26 %).

En Guadeloupe et en Martinique, les allocations chômage représentent respectivement 20 % et 18 % des revenus sociaux

perçus par les jeunes émancipés (figure 3). Le marché du travail ne permet pas d'assurer la continuité des situations d'emploi dans les deux îles pour les plus jeunes actifs : les entreprises privilégient le recours à l'intérim, aux emplois aidés, aux contrats à durée déterminée ou aux stages. Les jeunes émancipés alternent plus régulièrement que le reste de la population les phases d'emploi et de chômage.

Un jeune ayant un niveau de vie inférieur à 600 € par mois est pauvre

Un jeune antillais dont le niveau de vie est inférieur à 600 € par mois est considéré comme pauvre. Ce seuil est sensiblement le même quelque soit l'île de résidence. Il s'élève annuellement à 7 170 € en Guadeloupe et 7 230 € en Martinique. Le seuil

3 Allocations chômage, troisième source de revenus sociaux des jeunes antillais émancipés

Composition des revenus sociaux selon l'émancipation (en %)

	Retraites	Chômage	Minima sociaux	Aides au logement	Bourses d'études	Prestations familiales	Nouvelles prestations familiales	Ensemble
Martinique	22	15	27	15	7	13	1	100
Jeunes émancipés	2	18	35	26	9	9	1	100
Jeunes vivant avec leurs parents	29	13	25	12	7	14	< 1	100
Guadeloupe	21	14	26	16	5	17	1	100
Jeunes émancipés	< 1	20	33	28	3	13	3	100
Jeunes vivant avec leurs parents	28	11	25	12	5	18	1	100

Note : les valeurs < 1 correspondent à des valeurs inférieures à 0,5 %.

Champ : ménages dans lesquels vit au moins un jeune âgé entre 15 et 29 ans et dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Martinique, en 2011, les revenus sociaux des jeunes émancipés sont composés principalement de 35 % de minima sociaux, de 26 % d'aides au logement et de 18 % de chômage.

Source : Insee, enquête Budget de Famille 2011.

de risque de pauvreté est calculé sur l'ensemble de la population, quel que soit l'âge de l'individu. Un individu est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de risque de pauvreté.

La situation économique et démographique aux Antilles est très différente de celle observée en France hexagonale. Par conséquent, les seuils de risque de pauvreté ont été définis île par île.

Entre 2001 et 2011, ce seuil a augmenté mécaniquement dans les deux îles au même rythme que le niveau de vie médian de l'ensemble de la population, soit des hausses de 57 % pour la Guadeloupe et 33 % pour la Martinique.

Les écarts de richesses entre Guadeloupéens et Martiniquais se sont réduits. En 2001, le seuil de risque de pauvreté guadeloupéen est très inférieur à celui des Martiniquais, 4 560 € contre 5 450 €, soit 900 € d'écart. Dix ans plus tard, ce n'est plus le cas : le

seuil de risque de pauvreté guadeloupéen et martiniquais est sensiblement égal. C'est un des effets du rattrapage de l'économie guadeloupéenne vers l'économie martiniquaise durant les années 2000-2008.

La pauvreté diminue chez les jeunes guadeloupéens, elle augmente chez les jeunes martiniquais

Le risque de pauvreté des jeunes est inférieur en Guadeloupe. Entre 2001 et 2011, de nombreux jeunes guadeloupéens ne sont plus concernés par la pauvreté monétaire. En 2001, le taux de risque de pauvreté des jeunes guadeloupéens s'élevait à 23%. En 2011, il n'est plus que de 21 % soit une baisse de 2 % en 10 ans. Durant cette période, la population de jeunes guadeloupéens âgés de 15 à 29 ans s'est réduite. De 94 000 en 2001, ils ne sont plus que 70 000 en 2011, soit 24 000 jeunes de moins. Ainsi, l'augmentation générale du niveau de vie

et particulièrement celle des moins aisés, conjuguée à la diminution de la taille des ménages, a favorisé la réduction du taux de risque de pauvreté des jeunes (figure 4).

Alors que la Guadeloupe voyait ses inégalités se réduire, la Martinique affiche un profil différent : entre 2001 et 2011, les jeunes martiniquais sont plus touchés par la pauvreté. En 2001, 18 % d'entre eux l'étaient, ils sont désormais 23 %, soit une hausse de 5 points en dix ans.

Dès 2008, l'économie martiniquaise a été très fortement touchée par la crise économique. Ainsi, le chômage a augmenté, rendant l'accès à l'emploi plus difficile pour les jeunes martiniquais. La conséquence directe a été un phénomène d'exode des jeunes les plus diplômés vers la France hexagonale, très amplifié par rapport à la Guadeloupe. La proportion de jeunes peu ou pas diplômés résidant sur le territoire s'est mécaniquement accrue, augmentant

ainsi la paupérisation de cette tranche d'âge (figure 4).

Les jeunes émancipés sont moins touchés par la pauvreté

En Guadeloupe, la pauvreté touche moins les jeunes émancipés qu'en Martinique. En 2011, sur les 18 620 jeunes guadeloupéens émancipés, 2 150 sont pauvres, soit 12 %. En Martinique, 2 660 jeunes émancipés sont pauvres (18 %), soit un écart significatif de 6 points entre les deux régions (figure 5).

Dans les deux îles, les jeunes émancipés sont moins touchés par la pauvreté que ceux vivant chez leurs parents. Ils sont généralement en emploi (60 % d'entre eux en Guadeloupe et 53 % en Martinique) et perçoivent des aides sociales notamment, des aides au logement.

Entre 2001 et 2011, la pauvreté des jeunes émancipés guadeloupéens s'est réduite. Le taux de pauvreté de ces jeunes a baissé de 5 points en 10 ans. La forte hausse de leur niveau de vie (+ 58 %) a permis de réduire la part de ces jeunes en situation de pauvreté.

Sur la même période, le nombre de jeunes émancipés martiniquais pauvres a progressé. Le taux de pauvreté de cette population a augmenté de 4 points. Cette hausse des inégalités résulte d'une augmentation plutôt faible du niveau de vie des jeunes émancipés sur la période (+ 10 %) par rapport à ceux vivant chez leurs parents (+ 25 %).

Pouvoir d'achat des jeunes : forte augmentation en Guadeloupe et stagnation en Martinique

Entre 2001 et 2011, le pouvoir d'achat des jeunes guadeloupéens s'est nettement amélioré. Il a progressé en moyenne de 2,4 %

4 Les jeunes martiniquais sont plus touchés par la pauvreté que leurs homologues guadeloupéens

Évolution des inégalités de niveau de vie annuel des jeunes antillais entre 2001 et 2011

	2001	2011	Évolution 2001 - 2011
Martinique			
Nombre de jeunes sous le seuil de risque de pauvreté	14 250	15 450	8
Taux de risque de pauvreté (en %)	18	23	5
Seuil de risque de pauvreté (en €)	5 450	7 230	33
Guadeloupe			
Nombre de jeunes sous le seuil de risque de pauvreté	21 610	14 690	-32
Taux de risque de pauvreté (en %)	23	21	-2
Seuil de risque de pauvreté (en €)	4 560	7 170	57

Champ : individus âgés de 15 et 29 ans dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Martinique, en 2011, 15 450 jeunes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 23 % de jeunes de l'île.

Sources : Insee, enquêtes Budget de Famille 2001 et 2011.

par an. Sur cette période, la hausse de leur niveau de vie annuelle (4,5 %) a été largement supérieure à l'inflation (2,1 % par an en moyenne). Ce constat est à nuancer, car sur la période, les dépenses pré-engagées, notamment les dépenses liées aux technologies de l'information et de la communication, ont fortement augmenté. En 2001, de nombreux ménages n'étaient pas équipés de connexions Internet, de forfait de téléphone mobile et encore moins de smartphones. En 2011, presque tous les ménages guadeloupéens dépensent une partie de leurs revenus pour disposer de ces technologies.

Ainsi, la hausse de pouvoir d'achat a été masquée par l'émergence de nouveaux besoins.

Le pouvoir d'achat du niveau de vie des individus est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec un niveau de vie donné. Son évolution est liée à celles des prix et du niveau de vie. Ainsi, si les prix augmentent plus vite que le niveau de vie, alors le pouvoir d'achat diminue. À l'inverse, si la hausse du niveau de vie est su-

périeure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente. C'est ce qui s'est passé en Guadeloupe en dix ans.

Les jeunes martiniquais ont, quant à eux, eu une stagnation de leur pouvoir d'achat sur la même période. Sur cette période, la hausse des revenus (1,9 % par an) a été équivalente à l'inflation (2 % par an en moyenne).

En Martinique, baisse du pouvoir d'achat des jeunes émancipés

En Martinique, entre 2001 et 2011, le pouvoir d'achat des jeunes émancipés régresse de 1,2 % par an (figure 6). En 10 ans, la hausse du niveau de vie de ces jeunes a été inférieure à l'inflation. Les jeunes martiniquais sont plus touchés par le chômage que leurs aînés et plus souvent sans emploi. Ainsi, leur niveau de vie est composé en grande partie de revenus sociaux. Cela peut s'expliquer par le non-retour des jeunes diplômés partis étudier en France hexagonale, avec pour corollaire la surreprésentation sur place de jeunes peu ou pas diplômés, dont

5 En 2011, un jeune émancipé sur dix est pauvre en Guadeloupe et les jeunes émancipés martiniquais sont moins touchés par la pauvreté que les autres

Taux de risque de pauvreté selon l'émancipation des jeunes

	Martinique			Guadeloupe		
	Nombre de jeunes sous le seuil de risque de pauvreté	Taux de risque de pauvreté (en %)	Seuil de risque de pauvreté annuel (en €)	Nombre de jeunes sous le seuil de risque de pauvreté	Taux de risque de pauvreté (en %)	Seuil de risque de pauvreté (en €)
2011						
Jeunes émancipés	2 660	18	6 890	2 150	12	6 670
Jeunes vivant avec leurs parents	12 790	24	6 890	12 540	24	6 670
2001						
Jeunes émancipés	1 910	14	4 920	3 450	17	4 220
Jeunes vivant avec leurs parents	12 350	19	4 920	18 160	24	4 220

Champ : individus âgés de 15 et 29 ans dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Martinique, en 2011, 18 % des jeunes émancipés, soit 2 660 jeunes, vivent sous le seuil de risque de pauvreté estimé à 6 890 €.

Source : Insee, enquêtes BDF 2011 et 2001.

l'espérance d'emplois rémunérés au-dessus du niveau du SMIC est faible en raison de leur manque de qualification.

En Martinique, le recul du pouvoir d'achat touche essentiellement les jeunes et les plus pauvres et, à l'extrême, les plus aisés. Cette réduction est expliquée par la faible augmentation des revenus de ces populations sur la période et en partie par des phénomènes de sous déclaration.

En Guadeloupe, hausse moyenne du pouvoir d'achat des jeunes émancipés

Entre 2001 et 2011, le pouvoir d'achat des jeunes guadeloupéens émancipés progresse de 2,4 % par an. Cette hausse est identique à celle des jeunes vivant chez leurs parents.

Les jeunes émancipés ont eu une plus forte augmentation de leur niveau de vie qui a été compensée par une inflation plus importante

que celle des jeunes vivant chez leurs parents. En dix ans, le pouvoir d'achat des jeunes guadeloupéens les plus aisés a progressé de seulement 1,9 % par an contre 2,7 % pour le reste des jeunes. Cela est dû à une augmentation moins importante du niveau de vie des jeunes les plus riches. L'inflation, quant à elle, est stable quel que soit le niveau de richesse. Elle s'élève à 2,1 % par an. ■

6 Trajectoires opposées des pouvoirs d'achat : hausse en Guadeloupe, baisse en Martinique

Évolution du pouvoir d'achat selon l'émancipation (en %)

	Évolution 2001 - 2011			Évolution annuelle moyenne		
	Niveau de vie	Prix	Gains ou pertes de pouvoir d'achat	Niveau de vie	Prix	Gains ou pertes de pouvoir d'achat
Martinique	21	22	-1,0	1,9	2,0	-0,1
Jeunes émancipés	10	23	-11	1,0	2,1	-1,2
Jeunes vivant avec leurs parents	25	22	2,0	2,3	2,0	0,2
Guadeloupe	56	23	27	4,5	2,1	2,4
Jeunes émancipés	58	24	27	4,7	2,2	2,4
Jeunes vivant avec leurs parents	56	22	28	4,5	2,0	2,5

Champ : ménages dans lesquels vit au moins un jeune âgé entre 15 et 29 ans et dont le niveau de vie est positif.

Lecture : le pouvoir d'achat des jeunes martiniquais émancipés a diminué de 1,2 % par an entre 2001 et 2011.

Source : Insee, enquêtes BDF 2011 et 2001.

Les sources statistiques des inégalités en France

La comparaison des revenus et des indicateurs d'inégalités n'est pas recommandée entre la France hexagonale (y compris la Corse) et les Antilles-Guyane. Deux sources sont principalement utilisées à l'Insee. D'une part, l'enquête sur les Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) est basée sur une exploitation des fichiers administratifs des services fiscaux (DiGFIP) et des organismes de sécurités sociales. Elle couvre la France hexagonale, la Corse et la La Réunion. D'autre part, l'enquête Budget de Famille permet d'obtenir la composition fine des revenus des ménages sur l'ensemble du territoire français (Antilles-Guyane compris).

Ainsi, quand cela est possible, l'Insee privilégie l'utilisation de la source ERFS, considérée comme plus fiable en raison de son caractère non déclaratif. Plusieurs études ont montré que les ménages ont tendance à sous-déclarer leurs revenus dans les enquêtes statistiques. De plus, le champ couvert par les revenus d'une source à l'autre n'est pas comparable.

Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, l'enquête Budget de Famille est la seule source disponible actuellement pour étudier les revenus et les indicateurs d'inégalités. Ce dossier est donc basé sur l'exploitation des résultats de cette enquête.

Méthodologie

Du revenu disponible au pouvoir d'achat

Le revenu disponible d'un ménage utilisé ici correspond à la somme, nette des impôts directs, de quatre types de revenus : les revenus d'activités, les revenus de patrimoine, les revenus sociaux et les transferts inter-ménages réguliers en espèces. Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais pas directement comparable car son champ est moins étendu (notamment : il ne prend pas en compte les loyers imputés aux ménages propriétaires occupants).

Niveau de vie des ménages

La vie en commun permet de réduire certaines dépenses : deux personnes vivant sous le même toit n'ont pas besoin d'un revenu double de celui d'une personne seule pour atteindre le même niveau de vie. Par exemple, les dépenses pour le logement ne sont pas deux fois plus importantes. Pour tenir compte de ces éléments, les statisticiens utilisent la notion internationale d'unité de consommation : dans un foyer, le premier adulte compte pour une unité de consommation, une personne supplémentaire de plus de 14 ans pour 0,5 unité de consommation. Les enfants occasionnant des dépenses inférieures à celle des adultes, chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 unité de consommation. Ainsi, le niveau de vie des ménages, c'est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Niveau de vie déclaré

Le niveau de vie présenté dans cette étude est d'origine déclarative. Les travaux d'expertise menés

sur les comparaisons des revenus et des consommations des ménages conduisent à la conclusion qu'une partie des revenus n'est pas déclarée à l'enquête. Dans l'enquête Budget de famille menée dans les Antilles-Guyane, les ménages qui sous-déclarent leurs revenus sont ceux les plus modestes et les plus jeunes ; cette catégorie présente un profil de propension à consommer très éloigné des possibilités réelles. Sur ce champ, l'interprétation des résultats se doit donc d'être prudente. Cette réserve ne remet pas en cause l'analyse de la pauvreté monétaire.

Pauvreté monétaire

Une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de risque de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Le taux de risque de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Cette pauvreté monétaire est mesurée de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont en une approche absolue. La mesure de la pauvreté est un exercice particulièrement délicat, car extrêmement sensible à d'importants effets de seuil. Les taux de pauvreté dans les Antilles-Guyane seraient ainsi nettement plus élevés si l'on considérait le même seuil qu'au niveau métropolitain. Par ailleurs, les comparaisons sont rendues difficiles par les différences d'origines des sources utilisées entre les Antilles-Guyane (d'origine déclarative) et l'hexagone (d'origine administrative). En outre, pour des raisons notamment de compositions des prix, d'existence de sur-traitement pour les fonctionnaires, de politiques de défiscalisation spécifiques, d'infrastructures de transports et de communications

particulières, les comportements d'utilité économique sont sensiblement différents de l'hexagone. Ainsi, n'est pris en compte que le seuil de pauvreté local.

Pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat d'un niveau de vie, c'est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter à un niveau de vie donné. C'est ainsi que, si les prix augmentent dans un environnement où les niveaux de vie sont constants, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des niveaux de vie est supérieure à celle des prix le pouvoir d'achat pourra augmenter. Puisque la définition des revenus n'est pas directement comparable avec celle de la comptabilité nationale, il en va de même des comparaisons des pouvoirs d'achat avec l'hexagone.

L'indice des prix ne prend pas en compte l'évolution du prix d'acquisition des logements. Ce prix a fortement augmenté depuis la fin des années 1990. Les ménages, surtout ceux ayant acheté un logement récemment ou projetant de le faire, ressentent à juste titre cette hausse de prix comme réduisant leurs moyens financiers. En effet, les logements ne sont pas considérés comme des produits de consommation, mais comme des biens patrimoniaux : l'usage d'un logement n'entraîne pas sa destruction, même progressive, la valeur d'un logement augmente généralement avec le temps, enfin l'achat d'un logement est, pour une part, un placement financier. C'est pourquoi les acquisitions de logement ne sont pas prises en compte dans l'indice des prix à la consommation. Les remboursements de prêts immobiliers, ou d'ailleurs ceux relatifs aux crédits à la consommation, ne le sont pas davantage du fait qu'ils relèvent d'opérations financières et qu'ils n'ont pas la nature de dépenses de consommation.

SOURCE

L'enquête Budget de famille (BDF) est la source d'information sur les revenus pour les Antilles-Guyane.

Pour la France hexagonale et La Réunion, la source utilisée est l'enquête Revenus Fiscaux et Sociaux basée sur l'exploitation de fichiers administratifs des services fiscaux (DiGFIP) et des organismes de sécurités sociales.

En Martinique, la part de jeunes éloignés de l'emploi augmente pour rejoindre celle de Guadeloupe

Trois jeunes âgés de 15 à 29 ans sur dix ne sont ni en emploi, ni en formation en Guadeloupe comme en Martinique. Les jeunes de plus de 20 ans, et surtout ceux de 25 ans et plus, éprouvent les plus grandes difficultés à trouver un emploi à la fin de leur scolarité. De fait, le diplôme reste l'atout maître pour trouver un emploi : près de la moitié des non diplômés n'est pas en emploi et seulement deux sur dix parmi les diplômés de niveau bac +2 ou plus. Par ailleurs, le fait de résider loin des centres de l'activité économique augmente également l'éloignement de l'emploi dans les deux îles. Parmi les jeunes éloignés de l'emploi, six sur dix vivent encore dans leur famille.

Christophe Basso, Pierre-Adrien Bayart

En 2012, le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans s'élevait à 69 300 en Guadeloupe et 65 900 en Martinique. Outre le fait que des deux îles, la Guadeloupe soit la plus peuplée, c'est plutôt le vieillissement de plus en plus important de la Martinique qui explique cet écart parmi les jeunes. Il est fortement lié aux départs massifs des jeunes pour terminer leurs études, mais aussi pour des raisons économiques. Les plus qualifiés d'entre-eux quittent ainsi la Martinique, et la Guadeloupe dans une moindre mesure. Restent alors les jeunes les moins qualifiés, qui, dans un marché de l'emploi difficile, peinent à s'insérer dans la vie professionnelle.

En 2012, 29 % d'entre-eux sont ainsi considérés comme éloignés de l'emploi : ils ne sont ni en formation, ni en activité professionnelle. Le rapport est identique, que l'on soit jeune en Guadeloupe ou en Martinique. La proportion de jeunes femmes éloignées de l'emploi est légèrement supérieure à celle de leurs homologues masculins, 50,4 % en Martinique et 50,5 % en Guadeloupe.

Après une forte baisse entre 1999 et 2007 dans les deux îles, le phénomène de jeunes éloignés de l'emploi est reparti à la hausse depuis 2007 en Martinique, la proportion restant stable en Guadeloupe. En revanche, depuis 1999, ce sont 10 000 jeunes guadeloupéens de moins qui sont éloignés de l'emploi alors que la baisse ne concerne que 5 500 Martiniquais. Il est vrai que la population des jeunes de 15 à 29 ans a respectivement baissé de 20 % et de 17,5 %.

Plus de 40 % des jeunes de plus de 20 ans sont éloignés de l'emploi

À la fin de leur scolarité, les jeunes de plus de 20 ans éprouvent les plus grandes difficultés à trouver un emploi. Aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique, plus de 40 % d'entre-eux ne sont ni en formation ni en emploi. Parmi les plus de 25 ans, cette proportion atteint même 45 % en Guadeloupe et 43 % en Martinique.

L'émigration importante dans cette tranche d'âge explique en partie ces chiffres élevés. Les jeunes guadeloupéens partent majoritairement poursuivre leurs études en France hexagonale. C'est également le cas pour les jeunes Martiniquais, mais l'émigration économique prend une part de plus en plus importante, surtout depuis les événements de 2009.

Dans les deux départements, ceux dont l'âge oscille entre 15 et 19 ans sont beaucoup moins confrontés aux difficultés que rencontrent leurs aînés. La poursuite de leur cursus de formation retarde en effet leur entrée sur le marché du travail.

Le diplôme reste le meilleur passeport pour entrer sur le marché du travail

44 % des jeunes martiniquais et guadeloupéens sortant du système éducatif sans diplôme sont éloignés de l'emploi. Les détenteurs d'un BEP ou d'un CAP le sont également dans la même proportion (43 % en Guadeloupe et 45 % en Martinique).

En revanche, parmi les jeunes possédant un diplôme de niveau bac + 2 ou plus, la part de ceux qui sont éloignés de l'emploi se réduit (23 % en Guadeloupe et 21 % en Martinique).

Les trois quarts des jeunes martiniquais éloignés de l'emploi sont chômeurs, les autres étant pour l'essentiel des inactifs ne cherchant pas d'emploi. En Guadeloupe, cette proportion est moindre. Elle ne s'élève qu'à 70 %.

Résider loin des poumons économiques ne facilite pas la recherche d'emploi

Tant en Guadeloupe qu'en Martinique, plus les jeunes habitent loin des centres d'activité économique, plus le risque de se trouver éloignés de l'emploi est important. Ces zones urbanisées concentrent l'essentiel des entreprises, des emplois et des organismes d'enseignement supérieur et de formation de la région.

Ainsi, pour les jeunes résidant à Marie-Galante ou dans le sud de la Basse-Terre, le risque est accru par rapport à ceux des autres communautés d'agglomération de Guadeloupe.

En Martinique, les jeunes habitant la CA-CEM, poumon économique de l'île, sont moins soumis au risque d'éloignement de l'emploi que ceux résidant au nord ou au sud.

1 Trois jeunes antillais sur dix ne sont ni en emploi, ni en formation

Évolution des jeunes de 15-29 ans ni en emploi ni en formation entre 1999 et 2012

	Nombre de jeunes ni en emploi ni en formation		Nombre total de jeunes		Part de jeunes ni en emploi ni en formation (en %)	
	Martinique	Guadeloupe	Martinique	Guadeloupe	Martinique	Guadeloupe
1999	24 712	29 852	79 900	86 829	30,9	34,4
2007	17 839	20 500	73 159	72 391	24,4	28,3
2012	19 163	20 129	65 888	69 291	29,1	29,0

Lecture : en 2012, 19 163 jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi ni en formation en Martinique, soit 29,1 % de l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge ; ils sont 20 129 en Guadeloupe, soit 29,0 % de l'ensemble des jeunes.

Source : Insee, Recensements de la population, exploitations principales.

L'éloignement géographique est souvent subi. Les jeunes n'ont pas toujours les moyens de se rapprocher des lieux où le travail est plus abondant. 42 % des jeunes éloignés de l'emploi en Guadeloupe ne disposent pas de véhicule au sein du ménage dans lequel ils vivent. Le taux atteint 44 % en Martinique. L'offre de transport en commun est limitée dans les deux îles, ce qui contribue à l'isolement de ces jeunes.

La majorité des jeunes éloignés de l'emploi vivent chez leurs parents

63 % des jeunes éloignés de l'emploi vivent chez leurs parents en Martinique (59 % en Guadeloupe). La protection offerte par les parents se traduit par le fait que seuls 20 % des jeunes vivant au sein d'un ménage constitué d'un couple sont éloignés du travail, contre 29 % des jeunes en moyenne. La proportion grimpe à 29 % en Martinique et 27 % en Guadeloupe pour les jeunes qui vivent dans une famille monoparentale.

En parallèle, un jeune éloigné de l'emploi sur huit est un adulte chef d'une famille monoparentale. Ce sont pour la plupart des femmes (92 %). Le fait de s'occuper seul d'un ou plusieurs enfants est un frein à l'emploi. Les frais de garde, mais surtout la disponibilité pour rechercher et occuper un emploi sont des handicaps lourds à porter pour des jeunes. Ainsi, 64 % des jeunes adultes d'une famille monoparentale sont éloignés de l'emploi en Guadeloupe (62 % en Martinique).

L'âge et le diplôme sont les principaux déterminants de l'exclusion des jeunes

En Martinique comme en Guadeloupe, 29 % des jeunes de 15-29 ans n'ont ni emploi ni formation. Derrière ce constat général, tous les jeunes ne sont pas touchés de la même manière par ce phénomène d'exclusion. Selon l'âge, le diplôme, le statut familial ou même le nombre de voitures, la part de jeunes n'ayant ni emploi ni formation varie fortement.

Aux Antilles, la distinction entre insertion et exclusion se fait en premier lieu par la tranche d'âge. Plus de 40 % des 20-29 ans

2 L'éloignement des centres d'activité accentue les difficultés d'accès à l'emploi

Répartition des jeunes de 15-29 ans ni en emploi ni en formation selon la région et l'intercommunalité en 2012

	Nombre de jeunes ni en emploi ni en formation	Nombre total de jeunes	Part de jeunes ni en emploi ni en formation (en %)
Martinique	19 163	65 888	29,1
CA du Pays Nord Martinique	5 391	17 301	31,2
CA de l'Espace Sud de la Martinique	6 164	19 815	31,1
CA du Centre de la Martinique	7 609	28 772	26,4
Guadeloupe	20 129	69 291	29,0
CA CAP Excellence	6 025	20 666	29,2
CC La Riviera du Levant	3 059	10 953	27,9
CA du Nord Grande Terre	2 823	9 902	28,5
CC de Marie-Galante	441	1 408	31,3
CA du Nord Basse-Terre	3 663	13 249	27,7
CA du Sud Basse-Terre	4 118	13 113	31,4

Lecture : en 2012, l'intercommunalité du Pays Nord Martinique présente le taux le plus élevé de jeunes ni en emploi ni en formation (31,2 %) avec 5 391 jeunes dans la situation, sur un total de 17 301 jeunes du même âge.

Source : Insee, Recensements de la population, exploitations principales.

sont en situation d'éloignement du marché du travail et de la formation contre environ 10 % des 15-19 ans (figure 3). Les 15-19 ans sont encore souvent en phase de formation, notamment au lycée. À l'inverse, entre 20 et 29 ans, les jeunes rentrent sur le marché du travail et les plus vulnérables se retrouvent rapidement en difficulté.

Cette vulnérabilité est liée en premier lieu au niveau de qualification et au diplôme. Selon le dernier diplôme obtenu, la part des jeunes antillais en difficulté varie fortement : un peu moins de 25 % pour les titulaires d'un diplôme du supérieur, jusqu'à environ 70 % pour ceux n'ayant aucun diplôme.

Si le diplôme est le principal facteur discriminant parmi les jeunes de 20-29 ans, d'autres éléments rentrent en ligne de compte. Ainsi, l'équipement en véhicule du ménage a un effet important. La voiture est un signe de richesse. Faire partie d'un ménage aisé est un atout pour l'insertion des jeunes. De plus, l'absence de véhicule rend la mobilité plus difficile, ce qui peut compliquer l'accès à l'emploi ou à une formation.

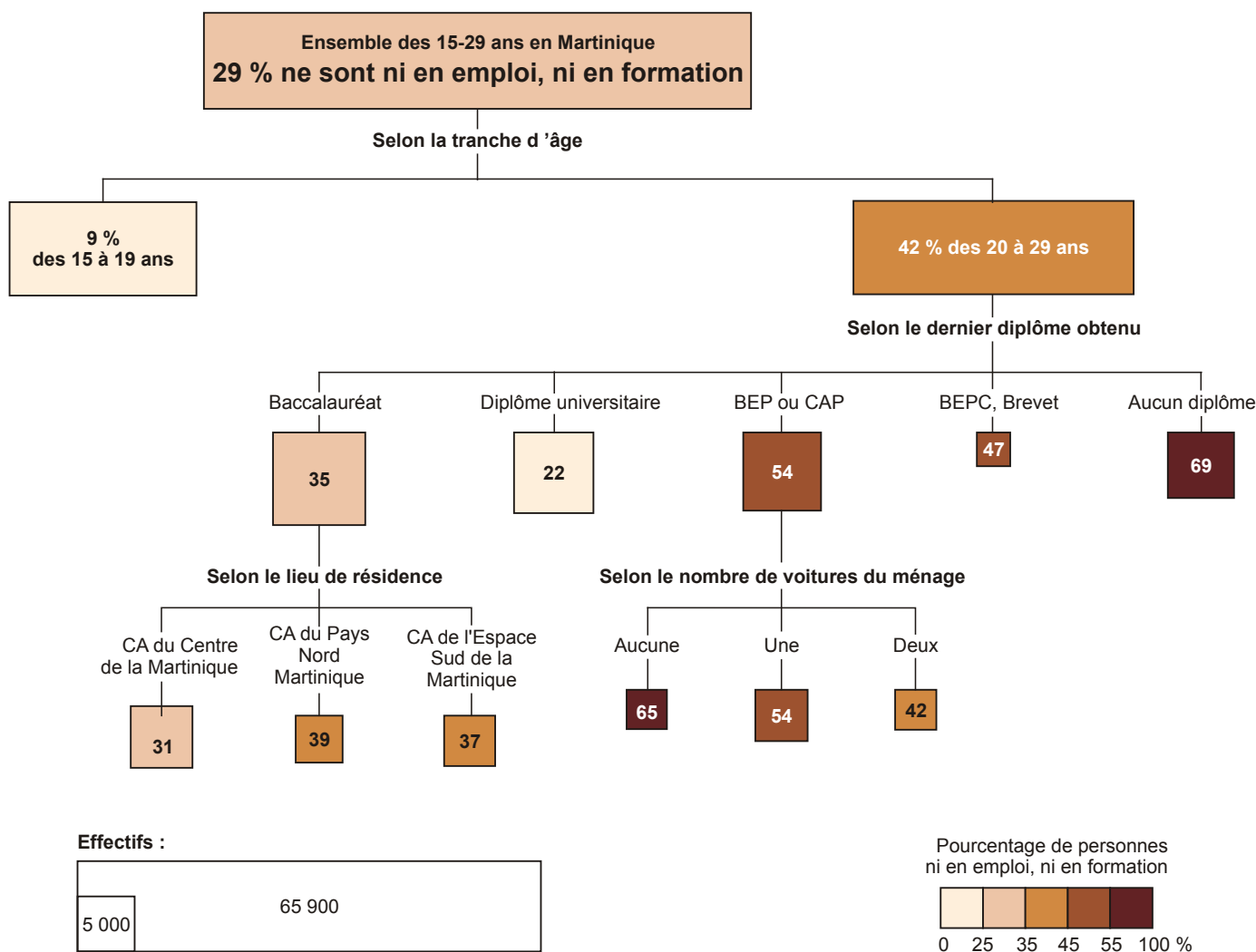
Ainsi en Martinique, 54 % des titulaires du CAP ou du BEP âgés de 20 à 29 ans sont en situation d'éloignement de l'emploi et de la formation. Si leur ménage ne possède aucun véhicule, cette proportion s'élève à 65 % ; s'il possède au moins deux véhicules, cette proportion tombe à 41 %. En Guadeloupe, chez les 20-29 ans, avoir une voiture dans le ménage est le principal facteur d'insertion, non seulement pour les titulaires du CAP ou du BEP, mais aussi pour ceux du baccalauréat et du brevet.

Phénomène spécifique à la Martinique, la localisation géographique est le troisième facteur de l'éloignement de l'emploi et de la formation qui ressort chez les 20-29 ans titulaires du baccalauréat.

Le tissu économique dans le reste de la Martinique est moins important et les résidents ont moins d'opportunités pour se former ou travailler sur place. 35 % des jeunes âgés de 20 à 29, dont le dernier diplôme est le baccalauréat, ne sont ni en emploi, ni en formation. Dans la CACEM, seuls 31 % d'entre eux sont dans cette situation contre 38 % dans les deux autres communautés de communes de Martinique. ■

3 La tranche d'âge, le dernier diplôme obtenu, le nombre de voitures dans le ménage et la proximité avec le centre économique sont les principaux déterminants de l'insertion des jeunes

Arbre de segmentation des jeunes ni en emploi ni en formation en Martinique en 2012 (en %)



Lecture : 29 % des 15-29 ans en Martinique ne sont ni en emploi ni en formation. Le premier déterminant de cette situation d'éloignement de l'emploi et de la formation est la tranche d'âge à laquelle appartiennent les individus. Ainsi, le pourcentage de personnes ni en emploi ni en formation est de 9 % chez les 15-19 ans et de 42 % chez les 20-29 ans. L'aire de chaque case est proportionnelle aux effectifs concernés. Chaque case contient le pourcentage des personnes n'ayant ni emploi ni formation, les couleurs permettant un aperçu rapide de cette information.

Source : Insee, Recensements de la population 2012.

Méthodologie de l'arbre de segmentation

La méthode statistique utilisée, l'arbre de segmentation, permet de mettre en évidence les déterminants de l'éloignement des jeunes de l'emploi et de la formation.

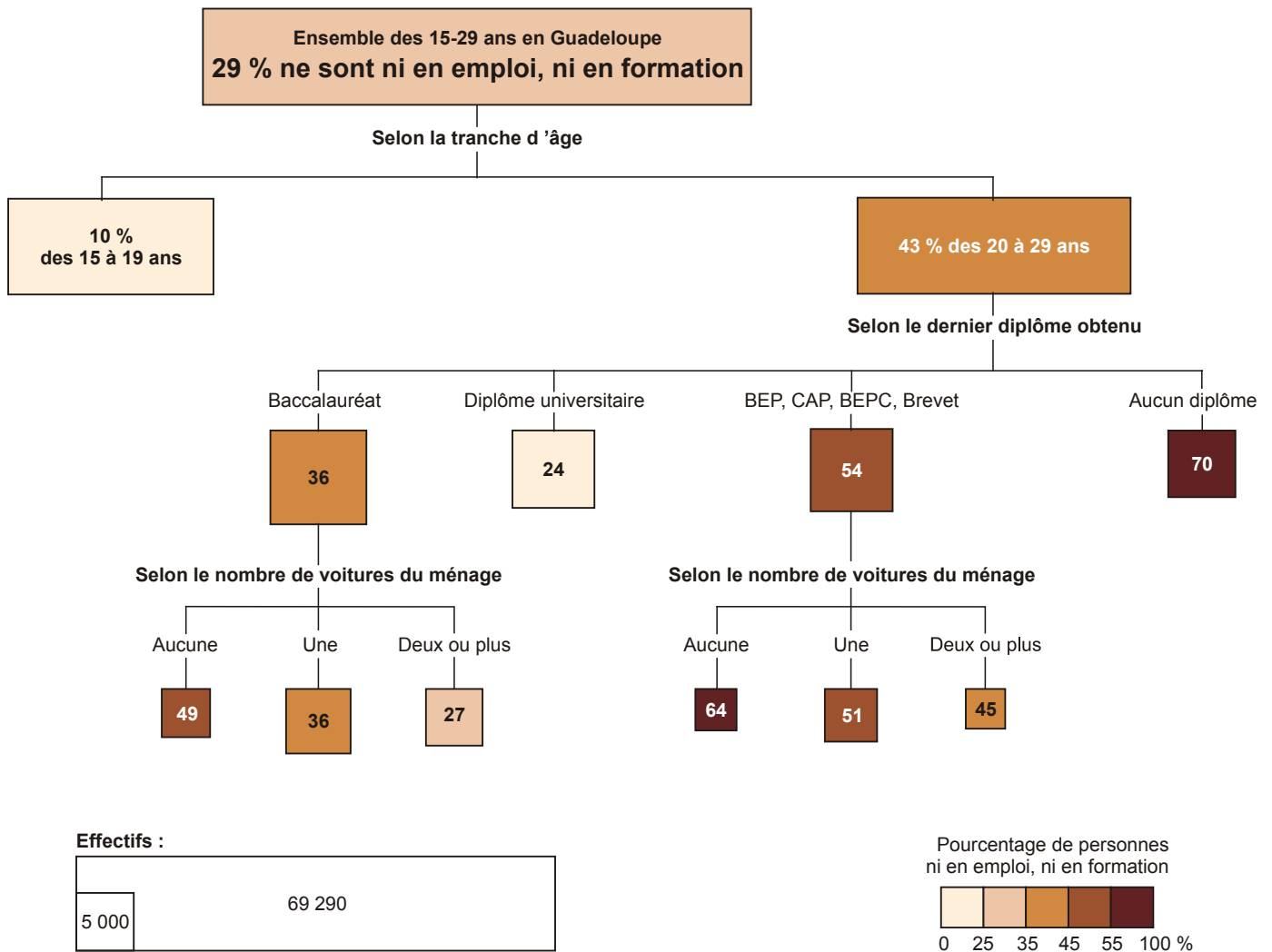
Le modèle part de l'ensemble des individus de 15-29 ans vivant en Martinique. Il identifie la variable qui scinde le mieux la population en groupes distincts, du point de vue de la variable expliquée (à savoir le pourcentage de jeunes de 15-29 n'ayant ni emploi ni formation). On répartit ainsi le groupe initial en autant de sous-groupes que de modalités de la variable retenue. On continue en appliquant cette méthode séquentiellement à chaque sous-groupe, ce qui permet de construire étape par étape l'arbre de segmentation. La variable expliquée ici est le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 29 ans, sans emploi ni formation.

Les variables explicatives sont :

- la tranche d'âge ;
- le fait d'être en couple ;
- le dernier diplôme obtenu ;
- le lieu de naissance (En Martinique, dans le reste de la France ou à l'étranger) ;
- le sexe ;
- l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de résidence ;
- le statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire) ;
- le nombre de personnes dans le ménage ;
- le nombre de voitures du ménage.

4 La tranche d'âge, le dernier diplôme obtenu, le nombre de voitures dans le ménage et la proximité avec le centre économique sont les principaux déterminants de l'insertion des jeunes

Arbre de segmentation des jeunes ni en emploi ni en formation en Guadeloupe en 2012 (en %)



Lecture : 29 % des 15-29 ans en Martinique ne sont ni en emploi ni en formation. Le premier déterminant de cette situation d'éloignement de l'emploi et de la formation est la tranche d'âge à laquelle appartiennent les individus. Ainsi, le pourcentage de personnes ni en emploi ni en formation est de 9 % chez les 15-19 ans et de 42 % chez les 20-29 ans. L'aire de chaque case est proportionnelle aux effectifs concernés. Chaque case contient le pourcentage des personnes n'ayant ni emploi ni formation, les couleurs permettant un aperçu rapide de cette information.

Source : Insee, Recensements de la population 2012.

A ctivité - Chômage

Un **chômeur**, au sens du Bureau international du travail (BIT), est une personne en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent, ou a trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois.

La **part des chômeurs** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes d'une population considérée.

La **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre de personnes en activité (emploi ou chômage) et la population totale parmi les 15-64 ans.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage) parmi les 15-64 ans.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale parmi les 15-64 ans.

La **notion de statut** ne s'applique qu'à la population active ayant un emploi. Elle permet, pour l'ensemble des actifs occupés, de distinguer de manière systématique les personnes à leur compte des salariés et, au sein de ceux-ci, ceux qui travaillent respectivement dans les secteurs privé, public ou semi-public :

- salariés : salariés du secteur privé, salariés de la Fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière) et salariés des entreprises publiques ou nationales et de la sécurité sociale ;
- non salariés : indépendants sans salarié, employeurs et aides familiaux.

D iplômes - Formation

Les **catégories de diplôme** utilisées sont les suivantes :

- aucun diplôme ;
- CEP, brevet (aucun diplôme ou certificat d'études primaires ou brevet des collèges) ;
- CAP, BEP et équivalents (certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles ou autre diplôme de ce niveau) ;
- baccalauréat et équivalents (baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau) ;
- enseignement supérieur court (baccalauréat + 2 ans) ;
- enseignement supérieur long (diplôme supérieur à baccalauréat + 2 ans).

L'**espérance de scolarisation** est la durée moyenne d'études d'une cohorte fictive de jeunes qui seraient scolarisés de 2 ans à 29 ans. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges. Ainsi, si l'espérance de scolarisation à 2 ans est de 18 ans, un élève restera scolarisé en moyenne jusqu'à 20 ans.

Les **domaines de formation** correspondent à la spécialité du diplôme le plus élevé obtenu. Ils sont constitués à partir de la nomenclature des spécialités de formation (NSF), qui comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100, un niveau 700. Dans cette fiche et pour des raisons de représentativité, les postes correspondant à des grands domaines de spécialité ont été constitués par agrégation de domaines plus détaillés de la façon suivante :

1. Domaines disciplinaires : Formations générales - Mathématiques et sciences - Sciences humaines et droit - Lettres et arts ;
2. Domaines technico-professionnels de la production : Spécialités pluri-technologiques de la production - Agriculture, pêche, forêts et espaces verts - Transformations - Génie civil, construction et bois - Matériaux souples - Mécanique, électricité, électronique ;
3. Domaines technico-professionnels des services : Échanges et gestion - Communication et information - Services aux personnes - Services à la collectivité.

Le **taux de scolarisation** est la proportion d'élèves d'un âge déterminé inscrits dans un établissement d'enseignement, parmi l'ensemble des jeunes de cet âge.

Niveaux de formation I et II : préparation d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2 (licence, master, diplôme de grande école)

Niveau de formation III : préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveau de formation IV : préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

Niveau de formation V : préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel (CAP, BEP).

E mploi

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

Exemples de contrats aidés :

- contrat d'apprentissage ;
- contrat de qualification ;
- emplois aidés : contrat emploi solidarité (CES), contrat emploi jeune (CEJ).

Un **emploi précaire** est un emploi provisoire. Les personnes qui occupent ces emplois peuvent, à la fin de leur contrat dont la durée est souvent très courte, connaître des difficultés : chômage, parfois sans indemnité, ou inactivité. Sont concernés, les salariés dont le contrat de travail est à durée limitée : stage, apprentissage, intérim, contrat à durée déterminé (CDD), activité occasionnelle ou saisonnière...

Le terme **emploi temporaire** désigne toute forme d'emploi à durée déterminée, soit les CDD, missions d'intérim, contrats d'apprentissage, contrats de qualification, emplois aidés et stages.

La nomenclature des **Professions et Catégories Socioprofessionnelles** permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes socioprofessionnels (8 postes), les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) et les professions (497 postes).

M énages

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

I ndicateurs démographiques

Le **taux annuel moyen d'évolution de la population** est calculé à partir des populations des recensements de la population de 2007 et 2012 ; $\text{taux} = (\text{pop}2012/\text{pop}2007)^{1/5} - 1$.

Le **taux d'excédent naturel** (ou accroissement naturel) est le taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du **solde naturel** pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie si les taux de fécondité par âge observés l'année considérée demeuraient inchangés.

Le **taux de mortalité infantile** est le rapport du nombre de décès d'enfants de moins d'un an au nombre d'enfants nés vivants, calculé sur trois années. Le taux indiqué en 2013 a été calculé sur les années 2011, 2012 et 2013.

Le **taux de recours à l'IVG** des femmes âgées de 15 à 49 ans correspond au nombre d'IVG réalisées rapporté à la population des femmes de 15 à 49 ans. Le **taux de recours des mineures** concernent les IVG de moins de 18 ans, rapportées aux femmes âgées de 15 à 17 ans.

Le **taux de nuptialité** est le rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

P auvreté

Jeunes émancipés

Individus des ménages dont la personne de référence est âgée de 15 à 29 ans.

Les quintiles de niveau de vie

Les quintiles de niveau de vie servent à répartir les ménages en 5 tranches selon le montant de leur niveau de vie. Ces tranches de ménage comptent ainsi pour 20 % de la population chacune.

Les ménages appartenant à la première tranche (appelé ménages du premier quintile) sont les ménages les moins aisés, ceux de la deuxième tranche sont appelés ménages du deuxième quintile, et ainsi de suite pour arriver à ceux de la dernière tranche aussi appelés « ménages les plus aisés ». Ils sont couramment comparés aux ménages les moins aisés dans les études sur les inégalités.

Personne de référence

Pour être « personne de référence », importent le fait d'apporter ou non des ressources au ménage, le fait d'être actif ou non, et l'âge.

B ibliographie

- « Formation et emploi », collection « Insee Référence », édition 2013.
- « Bilan Formation-Emploi », www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=form-emploi, thème enseignement-éducation.
- « formation et emploi des jeunes dans les régions françaises », Insee Première n° 1219, janvier 2009.
- « Évolution récente de l'insertion des jeunes sur le marché du travail selon le niveau de diplôme », Dares analyses n° 13, février 2012.
- « Emploi et chômage des jeunes de 15 à 29 ans en 2012 », Dares analyses n° 073, novembre 2013.
- « Diagnostic sur l'emploi des jeunes », Rapport du conseil d'orientation pour l'emploi, février 2011.
- « Insertion professionnelle des jeunes ultramarins : DOM ou métropole ? », Ined-population 2011.
- « Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement », Insee avril 1997.

Coordination

Christophe Basso

Contribution

Lise Demougeot, Nicolas Kempf, Patrick Lapierre de Melinville,
Maud Tantin-Machecler

Directeur de Publication

Didier Blaizeau

Rédaction

Pierre-Adrien Bayart, Annick Couillaud, Lise Demougeot, Nicolas Kempf,
Guy Mystille, Audrey Naulin

Rédacteur en chef

Béatrice Céleste

Rédacteur en chef adjoint

Maud Tantin-Machecler

Couverture

Typhenn Ladire

Mise en page

Annick Couillaud, Maud Tantin-Machecler, Typhenn Ladire

Bureau de presse

0596 60 73 26

© Insee - DJSCS - 2016
www.insee.fr/martinique

Insee Dossier

Martinique

Insertion sociale et professionnelle des jeunes en Martinique

Ils sont 66 000 à être âgés de 15 à 29 ans en Martinique, et autant de situations spécifiques et de rapports différents à la vie active. Étudiants et étudiantes préparant ou parfois reculant leur entrée dans la vie active, jeunes en apprentissage ou en cursus scolaire long, salariés sans diplôme ou jobeurs titulaires de BAC+5, jeunes émancipés ayant charge de famille ou jeunes vivant encore chez leurs parents, toutes et tous ont entre 15 et 29 ans.

Face à cet archipel de situations possibles qui ne sont qu'apparemment hétérogènes, comprendre les grandes tendances de l'insertion sociale et professionnelle des 15-29 ans et mieux mesurer leurs parcours d'insertion est le double objectif que ce dossier permet d'éclairer. Au travers de huit thèmes propres au territoire martiniquais et de deux dossiers de comparaison, les préfectures de Guadeloupe et Martinique, le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Antilles & Guyane et l'Institut national de la statistique et des études économiques s'associent pour dresser un état des lieux de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Dossier n° 3
Octobre 2016

Insee Martinique

Boulevard de la Pointe des Sables

BP 641

97 262 Fort-de-France

Tel. : 05.96.60.73.00

Directeur de la publication : Didier BLAIZEAU

Rédactrice en chef : Béatrice CELESTE

Rédactrice en chef adjointe : Maud TANTIN-MACHECLER

Mise en page : Annick COUILLAUD, Maud TANTIN-MACHECLER, Typhenn LADIRE

ISSN-2416-8394

© INSEE - DJSOS - Octobre 2016

